Flash Info

Commune de Nassogne

Revue périodique d'informations | n° 65 | Juillet 2023

Notre commune participera, pour la 5e fois à l'événement Doc'Riders, les 16 et 17 septembre prochains .

Aidez nos 2 équipes dans leur récolte de fonds pour soutenir l'ONG « Médecins du Monde » (cfr p. 36).

Éditeur responsable: Marc Quirynen

Au sommaire

Le mot du bourgmestre 3
Le collège et le conseil communal 4
Annuaire des services 5-6
Événements d'état civil 7
Seul on va plus vite, à deux on va plus loin 8
Les délibérations du Conseil communal encore plus accessibles aux citoyens 8
L'essentiel des conseils communaux 9-12
Appel à projets "Forêt résiliente" 13
Échardonnage 13
Permis de détention pour animal de compagnie 13
En voyage ? N'oubliez pas la kids-id 13
Une nouvelle infrastructure pour la crèche Les Bisounours 14
Fauchage raisonné 15
Stérilisation des chats errants 15
Les camps scouts sont de retour 15
Incendies en nature et en forêt: soyons vigilants et adoptons les bons gestes ! 16
Veillons à une utilisation raisonnée de l'eau ! 16
Recevoir ses factures d'eau et avertissements extraits de rôle immondices par e-mail: c'est désormais possible 17
Schéma de développement du territoire: enquête publique 17
Un dimanche radieux pour fêter le nouveau PCDR de Nassogne 18-19
Apéritifs citoyens: appel aux associations locales 20
Activités des 3x20 de Nassogne-village 20
1er salon des aînés et des aidants proches. Bloquez la date 20
Se former aux métiers de la construction: des incitants et un emploi à la clé 21
Cours de préparation au permis de conduire théorique 21
L'année scolaire est terminée... mais il faut déjà penser à la prochaine rentrée 21
Repas mensuels du CPAS 21
Opération Été solidaire 2023 22
Aménagement de l'entrée du CPAS 22
Des nouvelles du PCDN 23
Ces petites bêtes qui ne sont pas les bienvenues 24
Nouvelles pousses de Renouée du Japon 25
Merci à tous les participants du Grand Nettoyage de Printemps 25
Appel aux bénévoles pour la taille des pruniers du verger de Grune 25
Sac bleu PMC, des astuces pour encore mieux trier 26
Notre Commune à nouveau engagée dans la préservation des ressources en eau 27
Des nichoirs à Cincle plongeur et à Bergeronnette des ruisseaux sous les ponts 27
Économie locale 28
En balade avec l'Office Communal du Tourisme 29
Les saisons de la photo en Grande Forêt de Saint-Hubert 30
Ouverture de la 2e saison du LAN-Land Art Nassogne 30
35e édition des Journées du patrimoine 31
L'école du dehors en maternelle à Grune 31
Le sac à histoires à l'école de Bande 32
Projet patrimoine pour les enfants de l'école de Nassogne 32
Un moment suspendu 33
Stages ados de la Bibliothèque/Ludothèque 34-35
Plus jamais ça ! 35
Doc'Riders 2023 - Appel aux dons 36
Je cours / Je pédale pour ma forme 36
Agenda 37-40

Le temps des évaluations est arrivé, du moins pour certains d'entre nous. Réussite ou échec, c'est l'heure des bilans, avec un coup d'œil vers le passé mais également un regard vers l'avenir.

Au début de l'année, on est rempli d'ambition. À la fin, on tire les conclusions et on effectue les choix. Il en est de même dans la gestion communale. Au début de l'exercice comptable, on établit un budget qui reflète nos intentions d'actions en faveur de nos citoyens. S'en suit l'année suivante le compte communal avec le résultat des actions menées.

Certains vous diront que celles-ci ne sont pas au diapason du programme établi et que des écritures budgétaires sont restées sans suite, que nous n'en avons pas fait assez. Face à de telles réflexions, il faut comprendre que les aléas en cours d'année peuvent interférer et expliquer certaines situations. De plus, toutes les actions n'apparaissent pas au compte.

À titre d'exemple, des travaux assumés par l'équipe de nos ouvriers communaux, dont nous pouvons nous montrer fiers. En quelques semaines, ils ont mené à bien la pause de la fibre optique destinée à relier Nassogne à Forrières. Les travaux ainsi réalisés dans les délais permettent à l'entreprise adjudicataire de finaliser le raccordement entre le CPAS et la maison communale selon le programme établi et, de notre côté, d'enregistrer quelques économies sur ce chantier. Celles-ci n'apparaissent pas en tant que telles dans le compte communal et pourtant sont bien réelles. Il en sera de même avec les travaux de renouvellement de la conduite d'eau en cours à la Rue de Marche à Nassogne ; autant d'économies inaperçues au compte.

Cela étant, nous restons attentifs aux économies de tout ordre eu égard au changement climatique: sécurisation de notre réseau de distribution d'eau par le colmatage des fuites autant que faire se peut, recherche de nouveaux points de captage, poursuite du renouvellement de nos installations de chauffage par le bois énergie, diversification des sources énergétiques, étude relative à la création de communautés d'énergie, activation des programmes d'aménagement différencié en milieu forestier. Nous gardons le cap.

Le monde change, les besoins évoluent, de nouveaux problèmes apparaissent. Parmi les structures mises en place pour accueillir vos réflexions, la commission locale du développement rural est certainement un lieu propice pour de tels échanges. Vous trouverez au sein de ce Flash info les renseignements utiles à ce sujet. Nous comptons sur vous, n'hésitez pas à proposer votre candidature pour rejoindre l'équipe en place.

Marc Quirynen,
Bourgmestre,

COLLÈGE ET CONSEIL COMMUNAL

Marc QUIRYNEN - Bourgmestre (I.C.N - Les Engagés)
084/21.14.32 • 0498/36.48.14 • marc.quirynen@hotmail.com

Attributions: Police et sécurité • Service population • État civil • Relations extérieures • Associations patriotiques • Urbanisme et aménagement du territoire • Finances • Agriculture • Gestion de la forêt.

André BLAISE - 1er échevin (I.C.N - Les Engagés)
084/21.05.49 • 0478/88.33.45 • blaisean@msn.com

Attributions: Administration • Statut du personnel • Sports • Mobilité et sécurité routière • Jeunesse • Santé et bien-être • Logement • AIS • Famennoise • GAL Romana • Gestion du hall omnisport de Nassogne.

Marcel DAVID - 2e échevin (I.C.N - non apparenté)
084/34.44.53 • 0479/22.52.56 • davidmarcel@skynet.be

Attributions: Travaux y compris en forêt • Distribution d'eau • Contrat de rivière • Gestion du personnel ouvrier • Bâtiments publics • Cimetières (gestion des concessions) • Gestion de la salle Saint-Pierre de Grune.

José DOCK - 3e échevin (I.C.N - Les Engagés)
084/22.23.47 • 0476/27.29.05 • jose.dock@gmail.com

Attributions: Tourisme • Géopark • Massif de la Grande Forêt de St-Hubert • Communication et digitalisation • Rénovation rurale • PCDR • Patrimoine • Aînés • Développement économique • Emploi • ALE • Gestion de la maison de village de Forrières.

Marie-Alice PEKEL - 4e échevin (I.C.N - MR)
084/34.43.34 • 0471/95.29.62 • fb778101@skynet.be

Attributions: Environnement • PCDN • Propreté et embellissement des villages et des cimetières • Convention des maires (efficience énergétique) • Culture • Gestion de la salle La Petite Europe de Bande.

Florence ARRESTIER - Présidente CPAS (I.C.N - Les Engagés)
084/21.42.14 • 0472/62.11.57 • flo.arrestier@hotmail.com

Attributions: CPAS • Enseignement et personnel attaché • Accueil extrascolaire • Petite enfance • Gestion de la Maison Rurale de Nassogne et de la Maison de village de Masbourg.

Vincent PEREMANS - Conseiller (I.C.N - Les Engagés)
084/34.49.79 • 0475/75.24.28 • vincent.peremans@gmail.com

Philippe LEFEBVRE - Conseiller (Ensemble - PS)
084/22.20.60 • 0475/69.27.66 • phlefebvre78@gmail.com

Christine BREDA - Conseillère (Ensemble - PS)
0497/02.22.50 - christine.breda@hotmail.be

Véronique BURNOTTE - Conseillère (Indépendante - Ecolo)
084/44.55.16 • 0473/76.92.06 • vero.burnotte@gmail.com

Bruno HUBERTY - Conseiller (Ensemble - MR)
084/34.50.79 • 0477/68.16.64 • garagehubertyb@hotmail.com

Jean-François CULOT - Conseiller (I.C.N - non apparenté)
084/34.49.43 • 0473/93.03.82 • fc382380@skynet.be

Jérémy COLLARD - Conseiller (I.C.N - non apparenté)
0471/77.18.10 • jerm6950@gmail.com

Lynda PROTIN - Conseillère (I.C.N - Les Engagés)
0474/61.05.97 • linda.protin@bpost.be

Sophie PIERARD - Conseillère (Ensemble - non apparentée)
084/38.77.38 • 0478/59.94.51 • sopierard@gmail.com

Serge DEMORTIER - Conseiller (Ensemble - PS)
084/22.32.75 • demortier@gmail.com

Philippe PIRLOT - Conseiller (D.c.M - non apparenté)
0471/80.51.44 • pirlot.filou@gmail.com

Charles QUIRYNEN - Directeur général
084/22.07.63 • charles.quirynen@nassogne.be

Divers supports et outils de communication vous informent sur la vie de notre commune:

- ✔ Le site internet: **www.nassogne.be**
- ✔ La **newsletter hebdomadaire** envoyée par mail chaque lundi (inscription sur www.nassogne.be).
- ✔ La page **Facebook** et la chaîne **YouTube: Commune de Nassogne**
- ✔ Le **Flash info** trimestriel distribué en toutes-boîtes.
- ✔ En cas d'urgence: **BE-Alert** (inscription sur www.be-alert.be).

Soyez directement alerté en situation d'urgence !

- ✔ Un système développé au niveau national.
- ✔ Permet aux autorités d'informer un grand nombre d'habitants en cas d'incident, et ce via plusieurs canaux différents en même temps.
- ✔ Des informations officielles, correctes, directement de la source.

Inscrivez-vous dès aujourd'hui sur
www.be-alert.be

Besoin d'aide ? N'hésitez pas à contacter l'administration communale: 084/22.07.68 (Catherine Nangniot) - 084/22.07.67 (Peggy Vandorpe).

Administration communale

Place Communale, 2 - 6950 Nassogne • 084/22.07.50 • www.nassogne.be

- Tous les matins de 8h30 à 12h30 ;
- Les mardis, mercredis et jeudis de 13h30 à 16h30 ; possibilité de rendez-vous jusque 18h le mercredi ;
- Le 1er samedi du mois, sauf juillet et août: de 9h à 12h (uniquement permanence du service population).

Prendre rendez-vous est vivement conseillé ! (Pour contacter les agents par mail: prénom.nom@nassogne.be).

Bourgmestre
QUIRYNEN Marc 084/22.07.60

Directeur général
QUIRYNEN Charles 084/22.07.63

Directeur financier
HERCOT Nicolas 084/22.07.59

Chef de bureau administratif
PAQUET Quentin 084/22.07.42

Agriculture
HENQUINET Nathalie 084/22.07.49

Animation jeunesse
BIYIK Abdul - Animateur de rue 0473/73.57.77

Bibliothèque
DEMELENNE Sandra 084/37.95.03
DUMONT Amélie 084/37.95.03

Communication / Site Internet
VANDORPE Peggy 084/22.07.67
BERTRAND Damien 084/22.07.64

Comptabilité
BOLLE Fabian 084/22.07.47
HERNANDEZ Julie 084/22.07.54

Énergie
PIERARD Stéphane - Chef des travaux 084/22.07.69
LAMBERT Corentin - Agent technique 084/22.07.62

Enseignement
LECOMTE Olivier - Directeur Écoles de la Lhomme (Bande, Forrières, Lesterny) 0474/86.65.78
BANDE Olivier - Directeur Écoles de la Wamme (Ambly, Grune, Harsin, Nassogne) 0471/26.85.32

Environnement
LAMBERT Julie / LEVA Catherine 084/22.07.53

Forêt
SCHMITZ Bernadette 084/22.07.48

Gestion des salles
PIRLOT Delphine 084/22.07.57
LECOMTE Sabrina 084/22.07.52

Informatique
BERTRAND Damien 084/22.07.64
VANDORPE Peggy 084/22.07.67

Marchés publics
HERNANDEZ Julie (fournitures/services) 084/22.07.54
HENQUINET Nathalie (travaux) 084/22.07.49

Petite enfance
MOSSAY Claire 0495/54.82.65
Crèche « Les Bisounours » 084/41.18.81
Crèche « Les P'tites Chouettes » 084/36.75.36

Plan d'urgence et intervention
NANGNIOT Catherine - PLANU 084/22.07.68
PIRLOT Delphine 084/22.07.57

Population/État civil
LECOMTE Sabrina 084/22.07.52
NANGNIOT Catherine 084/22.07.68
PIRLOT Delphine 084/22.07.57
THIRION Josée 084/22.07.55

Proxibus
HERNANDEZ Julie 084/22.07.54

Recettes, taxes et redevances
SCHMITZ Bernadette 084/22.07.48
FOURNY Justine 084/22.07.58

Ressources humaines
LEBRUN Katy (administration) 084/22.07.61
DEGAND Sophie (enseignement) 084/22.07.56

Sport
BIYIK Abdul 0473/73.57.77

Tourisme (Office Communal du Tourisme)
LAMBERT Julie / LEVA Catherine 084/22.15.58

Travaux
HENQUINET Nathalie (administration) 084/22.07.49
PIERARD Stéphane - Chef des travaux 084/22.07.69
LAMBERT Corentin - Agent technique 084/22.07.62
LAMBERT Benoit - Contremaître 0496/35.20.19
Service des eaux (garde 24 h/24) 0474/27.94.58

Urbanisme
ARNOULD Laurence - CATU 084/22.07.45
HENQUINET Nathalie (logement) 084/22.07.49

CPAS (Centre public d'action sociale)

Rue des Alliés, 46 - 6953 Forrières
Présidente: ARRESTIER Florence - 084/21.42.14
Directrice générale: CHABOT Caroline - 084/37.03.90

- Du lundi au vendredi, sur rendez-vous: 084/37.03.90 (uniquement le matin).
- Permanences chauffage (sans rendez-vous): mardi et jeudi, de 9h à 11h30.

Lavoir social Les Lavandières

Rue des Alliés, 46 - 6953 Forrières
084/45.67.00

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.

Agence Locale pour l'Emploi (ALE)

Rue des Alliés, 44 (étage) - 6953 Forrières
BENTZ Benoit - 0476/03.44.57
ale.nassogne@skynet.be

Par téléphone: du lundi au vendredi de 9h à 16h.
Au bureau à Forrières: le mardi, sur rendez-vous.

Département de la Nature et des Forêts (DNF) - Cantonnement de Nassogne

Place des Martyrs, 13 - 6953 Forrières
084//37.43.10
nassogne.cantonnement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

Recyparc

Rue de Lahaut - 6950 Nassogne
084/21.06.83 - www.idelux.be

- Été (du 1er mai au 31 octobre): du lundi au vendredi de 13h à 19h ; samedi de 9h à 18h.
- Hiver (du 1er novembre au 30 avril): du lundi au vendredi de 12h à 18h ; samedi de 9h à 18h.
- Fermé le dimanche et les jours fériés légaux.

Centre culturel de Nassogne

Rue de Lahaut, 3 - 6950 Nassogne
084/21.49. 08 - info@ccnassogne.be
www.ccnassogne.be

De 9h à 13h et de 14h à 17h30.

Office Communal du Tourisme

Rue de Lahaut - 6950 Nassogne
084/22.15.58 - office.tourisme@nassogne.be

- Période scolaire: du vendredi au dimanche, de 9h à 12h et de 13h à 16h.
- Vacances scolaires: du mardi au dimanche, de 9h à 12h et de 13h à 16h (jusque 18h le vendredi).
- Les jours fériés: de 9h à 12h et de 13h à 16h.
- Fermé les lundis et les 01/01, 01/11, 11/11 et 25/12.

Bibliothèque/ludothèque

Rue de Lahaut - 6950 Nassogne
084/37.95.03 - biblionassogne@hotmail.com

Mardi, de 8h à 16h • Mercredi, de 13h à 19h • Jeudi, de 13h à 17h • Samedi, de 13h à 17h.

La bibliothèque vous propose également un service "Take Away" :

- ✔ Passez votre commande par téléphone ou mail.
- ✔ Les bibliothécaires vous fixent un rendez-vous dans les jours à venir et préparent votre lot selon les disponibilités.
- ✔ Au moment prévu, venez, ouvrez la porte... votre paquet est là.

Zone de police Famenne-Ardenne

Accueil zonal

Rue des Trois Bosses
6900 Marche-en-Famenne
084/31.03.11

7 j/7, 24 h/24

Poste de police de Nassogne

Rue Haute Voie de Marche, 5
6950 Nassogne

Pour tout dépôt de plainte ou contact avec votre agent de quartier, merci de prendre rendez-vous via l'accueil zonal: 084/31.03.11.

Responsable des quartiers Nassogne/Tenneville:

> Bernard ANGE, Premier inspecteur principal
bernard.ange@police.belgium.eu

Agents de quartier:

> Stéphane BRIOL, Premier inspecteur
0470/86.04.79 - stephane.briol@police.belgium.eu

> Céline BODY, Inspecteur
0476/60.26.15 - celine.body@police.belgium.eu

Intervention urgente:
formez uniquement le 101 ou 112.

Vous cherchez

- un acteur de soin ?
- Un acteur économique ?
- Un club sportif ?
- Une association culturelle ?
- Un service ?

CONSULTEZ L'ANNUAIRE DE LA COMMUNE DE NASSOGNE SUR WWW.NASSOGNE.BE

Une erreur ? Un ajout ?
Informez le service communication:
084/22.07.67 - informations@nassogne.be

Centre Médical de NASSOGNE

RUE DE L'ERMITAGE, 2 - 6950 NASSOGNE

Médecins

- Dr Yves Gueuning - Médecin généraliste: 084/34.45.45
- Dr Simon Delvaux - Médecin généraliste: 084/36.86.00
- Dr Elise Aertgeerts - Acupunctrice: 0479/39.66.54

Paramédicaux

- Mme Ségolène Henrard - Psychologue: 0479/12.32.85
- Mme Fabienne Baijot - Psychothérapeute Gestalt-praticienne: 0472/65.32.45
- Mme Valentine Limet - Logopède: 0494/41.51.56
- Mme Evelyne Schmitz - Coach de vie, coach en management et formatrice premiers secours: 0471/40.55.34
- Mme Stéphanie Grevesse - Massages harmonisant, massage soins «Rebozo», massage femme enceinte et bébé: 0472/88.50.65
- M. Aurélien Mont - Kinésithérapeute: 0471/90.03.43
- Mme Valentine Daffe - Psychologue: 0474/75.17.55

Pour l'instant, il n'y a plus de secrétaire ni de numéro de téléphone fixe. Merci de votre compréhension.

ÉVÉNEMENTS D'ÉTAT CIVIL

Afin de se conformer à la réglementation relative à la Protection des Données Personnelles (RGPD), les actes d'état civil (mariages, naissances, décès) sont publiés moyennant le consentement préalable des intéressés ou des représentants légaux.

L'existence de cette démarche facultative est rappelée lors de la déclaration à l'administration.

Si vous souhaitez publier un acte d'état civil qui a été déclaré dans une autre commune, nous vous invitons à remplir le formulaire d'autorisation de publication disponible sur le site www.nassogne.be.

Naissances

- 23/02/2023 - Charly Fontaine-Lemaire, fils de Julie Lemaire et de Ralph Fontaine de Bande.
- 23/02/2023 - Myrtille Steenhout, fille de Manon Timmermans et de Adrien Steenhout de Nassogne.

Mariages

- 04/02/2023 - Collignon Arlette et Trembloy Bruno de Forrières.
- 08/04/2023 - Frère Louise et Hamtiaux Corentin de Forrières.
- 08/04/2023 - Schadeck Julie et Cools Nicolas de Harsin
- 06/05/2023 - Collignon Alizée et Degand Valentin de Forrières.

Décès

- 31/03/2023 - David Emilia, veuve de Defoy Pierre, de Nassogne
- 14/04/2023 - Fontaine Chantal de Nassogne
- 05/05/2023 - Renard Denise, épouse de Carcano Francis, domiciliée à Nassogne
- 12/05/2023 - Duterme Roger, époux de Dulieu Monique, de Masbourg
- 18/05/2023 - Marku Nina, épouse de Marku Serhii, domiciliée à Ambly
- 06/06/2023 - Blondeau Jeanine, domiciliée à Nassogne
- 16/06/2023 - Calice Michèle de Harsin
- 16/06/2023 - Lambert Albert, veuf de Albert Oliva, de Grune
- 21/06/2023 - Legendre Martine, épouse de Thys Joël, de Forrières

SEUL ON VA PLUS VITE, À DEUX ON VA PLUS LOIN !

Conscients de la nécessité d'unir nos forces pour vous offrir un contenu de qualité, le Centre culturel et la Commune ont décidé de s'associer dans la rédaction d'une édition commune.

Une identité propre, mais une force commune, le Flash Info et le «Quoi d'neuf ?» seront bientôt réunis dans une seule édition.

Une formule tête-bêche
Formule dans laquelle deux publications sont reliées entre elles et imprimées en sens inverse l'une de l'autre. Le lecteur a ainsi l'impression d'avoir une autre revue en main lorsqu'il la retourne.

Un nouveau graphisme
C'est l'occasion de donner un coup de jeune à nos deux publications. C'est l'entreprise Punch Communication de Marche-en-Famenne qui a remporté le marché public et sera confrontée à cette tâche complexe: dynamiser les deux parutions tout en conservant leur ADN propre.

Un contenu renforcé
Avec le temps, le «Quoi d'neuf ?» faisait quelque peu doublon avec le Flash Info. Plus qu'un agenda, le Centre culturel souhaite vous proposer un contenu culturel plus riche.

Une meilleure temporalité
Les dates de publications ne correspondaient plus vraiment aux agendas associatifs et culturels de notre commune. Vous avez été plusieurs à nous en faire part. Et nous vous avons écoutés ! Désormais, cette nouvelle publication arrivera dans votre boîte aux lettres début septembre, décembre, mars et juin. On vous donne rendez-vous le 1er septembre ☺

AVIS À LA POPULATION

INFOS TRAVAUX - ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour rappel, en raison des travaux au rez-de-chaussée de la Maison communale,

l'accès se fait exclusivement par l'arrière du bâtiment, Rue de Martel.

Nous mettons tout en œuvre pour que le déroulement du chantier se passe bien et pour réduire au maximum les désagréments que ces travaux pourraient causer. Merci de votre compréhension.

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL ENCORE PLUS ACCESSIBLES AUX CITOYENS

Depuis juin 2021, les projets de décision (avant la tenue de Conseil communal) et les décisions (après la tenue de Conseil communal) relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour des séances publiques sont disponibles via la plateforme **deliberations.be**.

La plateforme présente les séances disponibles et affiche par défaut la plus récente. Chaque séance comporte la liste des points inscrits avec la décision ou le projet de décision.

Les séances peuvent avoir deux statuts:

→ En projet signifie que la séance n'a pas encore eu lieu. Le texte des points correspond à une proposition de décision.

→ Décision signifie que la séance a eu lieu et que le PV de la séance a été approuvé. Le texte des points correspond à la décision finale.

Les décisions peuvent également être filtrées par matière, par année ou par mot clé.

www.deliberations.be/nassogne

Le Flash info paraît 4 fois par an et est distribué en toutes boîtes sur la commune de Nassogne.
Attention, changement de temporalité: à partir du prochain numéro, le Flash Info arrivera dans vos boîtes aux lettres début mars, juin, septembre et décembre.

Il est également consultable sur le site www.nassogne.be.

L'objectif de ce bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, sportive, associative ou économique.

Vous souhaitez y voir traiter une information relative à un sujet précis, communiquer un article ... ? N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur.

→ **084/22.07.67- informations@nassogne.be**
→ **par courrier à l'Administration communale (Place communale, 2 - 6950 Nassogne).**

La date limite de remise des textes est fixée au 1er février, 1er mai 1er août et 1er novembre. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !

COMMUNE DE NASSOGNE
SÉANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL COMMUNAL

Les procès-verbaux ainsi que les rediffusions des séances publiques du Conseil communal sont disponibles sur le site www.nassogne.be.

SÉANCE DU 12 AVRIL 2023

GAL RoMaNa: Présentation de la stratégie et des fiches-projets.
Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de valider le plan de développement stratégique élaboré par le GAL ROMANA et le bureau UPcity, ainsi que les fiches-projets, devant permettre l'introduction de la candidature du GAL au programme LEADER 2023-2027.

Projet de Guide Communal d'Urbanisme - adoption.
Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'adopter le projet du Guide Communal d'Urbanisme tel que présenté et invite le Collège communal à soumettre pour avis le projet du guide communal d'urbanisme à la CCATM et au fonctionnaire délégué.

Musée de la Grande Ardenne asbl - Piconrue: Représentation à l'Assemblée Générale.
Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de désigner José DOCK comme représentant communal à l'assemblée générale ordinaire du Musée de la Grande Ardenne.

Installation d'un conteneur de traitement FE-Mn à Bande - Approbation des conditions et du mode de passation.
Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Installation d'un conteneur de traitement FE-Mn à Bande", établis par l'auteur de projet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 204.590,00 € HTVA ou 247.553,90 €, 21% TVAC. Le marché est passé par la procédure négociée directe avec publication préalable. L'avis de marché est complété, approuvé et envoyé au niveau national.

Budget 2023 zone de police Famenne Ardenne - Prise d'acte.
Le Conseil communal prend acte du budget de la zone de police Famenne Ardenne qui se résume comme suit:

Recettes ordinaires		Dépenses ordinaires	
Exercices antérieurs	1.426.063,68 €	Exercices antérieurs	171.296,40 €
Prestations	524.000,43 €	Prélèvements	
Transferts	19.769.050,28 €	Personnel	19.346.676,94 €
Dette	1000 €	Fonctionnement	1.538.795,58 €
Prélèvements	292.366,62 €	Transferts	33.837,69 €
		Dette	921.874,40 €
Total	22.012.481,01€	Total	22.012.481,01€

Recettes extraordinaires		Dépenses extraordinaires	
Dettes	1.246.610,92 €	Exercices antérieurs	318.854,59 €
Investissement	353.000 €	Prélèvements	12.145,41 €
Prélèvements	-	Investissements	1.268.610,92 €
Exercices antérieurs	-		
Total	1.599.610,92 €	Total	1.599.610,92 €

La dotation de la commune de Nassogne s'établissant à 339.673,27 € hors plan drogue et 340.615,67 € plan drogue compris.

Situation de caisse du directeur financier au 31/12/2022: prise d'acte.
Le Conseil communal prend acte de la situation de caisse du directeur financier et du solde global des comptes financier de la classe 5 s'établissant à 5.367.777,09 € au 31/12/2022.

Délibération générale pour l'application des nouvelles dispositions de la Loi du 20 novembre 2022 portant sur des dispositions fiscales et financières diverses, et notamment le délai de réclamation des taxes communales - Approbation.
Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de remplacer, dans l'article relatif au délai de réclamation de tous les règlements-taxes en vigueur au 1er janvier 2023, les mots « dans un délai de six mois » par les mots « dans un délai d'un an ».

Courrier que l'ensemble des fédérations de grades légaux et l'Union des Villes et Communes de Wallonie ont adressé au Gouvernement wallon afin de porter ensemble le message « Stop aux appels à projets » - Soutien.
Le Conseil communal décide, par 4 voix pour et 11 abstentions, de soutenir les propositions émanant du courrier des Fédérations de grades légaux et de l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

Communications.
- Courrier du 7 mars 2023 du Président du Parlement de Wallonie accusant bonne réception de notre courrier concernant la motion relative au système de consigne sur les emballages de boisson en plastique et en métal.
- Arrêté du Gouvernement wallon du 10 mars 2023 approuvant la délibération du conseil communal du 21 décembre 2022 arrêtant les conditions d'engagement d'un.e infirmier(ère) à mi-temps pour le service des milieux d'accueil communaux.
- Courrier du SPW du 17 mars 2023 indiquant que la délibération du Collège du 6 février 2023 relative à la Fourniture de pièces DE 2023 n'appelle aucune mesure de tutelle et est devenue pleinement exécutoire.
- Courrier du SPW du 17 mars 2023 indiquant que la délibération du Collège du 13 février 2023 relative

à la Fourniture de concassés tarmac 2023 n'appelle aucune mesure de tutelle et est devenue pleinement exécutoire.

- Courrier du Ministre Dolimont du 20 mars 2023 relatif au refus de la candidature pour l'Appel à projets "Rénovation énergétique des infrastructures sportives" dans le cadre du Plan national de relance et de résilience.
- Arrêté du Gouvernement wallon du 22 mars 2023 approuvant les délibérations du conseil communal du 23 février 2023 relatives aux règlements suivants: taxe annuelle sur les secondes résidences et taxe communale indirecte sur la distribution gratuite, à domicile, d'écrits et d'échantillons non adressés qu'ils soient publicitaires ou émanant de la presse régionale gratuite.
- Arrêté du Gouvernement wallon du 22 mars 2023 approuvant les délibérations du conseil communal du 23 février 2023 relatives aux règlements suivants: redevance sur le prêt de livres et/ou de jeux à la bibliothèque communale et redevance relative à la participation au programme "Je Cours Pour Ma Forme".
- Courrier du SPW du 27 mars 2023 indiquant que la délibération du conseil du 23 février 2023 relative au renouvellement de l'adhésion à la centrale d'achat d'ORES n'appelle aucune mesure de tutelle et est devenue pleinement exécutoire.

SÉANCE DU 07 JUIN 2023

Compte 2022 du CPAS : exercice de la tutelle communale.

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité, la délibération du CPAS du 26 avril 2023 approuvant le compte 2022.

Compte budgétaire

	+/-	Service ordinaire	Service extraordinaire
1. Droits constatés Non-valeurs et irrécouvrables	 =	2.304.637,75 € 25,35 €	86.391,66 € 0,00 €
Droits constatés net Engagements	= -	2.304.612,40 € 2.279.576,18 €	86.391,66 € 86.391,66 €
Résultat budgétaire Positif: Négatif:	=	25.036,22 €	0,00 €
2. Engagements Imputations comptables	 -	2.279.576,18 € 2.238.554,17 €	86.391,66 € 86.391,66 €
Engagements à reporter	=	41.022,01 €	0,00 €
3. Droits constatés nets Imputations	 -	2.304.612,40 € 2.238.554,17 €	86.391,66 € 86.391,66 €
Résultat comptable Positif: Négatif:	=	66.058,23 €	0,00€

Compte de résultat:
- Résultat d'exploitation: mali de 132.987,13 €
- Résultat exceptionnel: boni de 39.752,73 €
- Résultat de l'exercice: mali de 93.234,40 €

Bilan
- Bilan équilibré à 405.568,00 €

Modifications des statuts administratif et pécuniaire du personnel du Centre Public d'Action Sociale: exercice de la tutelle communale.

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité, la délibération du Centre Public d'Action Sociale du 26 avril 2023 relative aux modifications des articles 141, 142, 144 et 148 des statuts administratif et pécuniaire du personnel du CPAS.

Modification du Règlement de travail du Centre Public d'Action Sociale: exercice de la tutelle communale.

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité, la délibération du Centre Public d'Action Sociale du 26 avril 2023 relative à la modification de l'article 50 du Règlement de travail du CPAS.

Compte communal 2022.

Le Conseil communal approuve, par 12 voix pour et 4 voix contre, le compte de l'exercice 2022.

Bilan	
Actif	**Passif**
84.322.239,06 €	84.322.239,06 €

Compte de résultats	Charges (C)	Produits (P)	Résultats (P - C)
Résultat courant	10.588.590,51 €	11.293.249,58 €	704.659,07 €
Résultat d'exploitation (1)	1.665.597,33 €	3.067.130,03 €	2.106.191,77 €
Résultat exceptionnel (2)	2.507.354,05 €	1.348.294,35€	-1.159.059,70 €
Résultat de l'exercice (1 + 2)	14.761.541,89 €	15.708.673,96 €	947.132,07 €

	Ordinaire	Extraordinaire	Total général
Droits constatés	15.639.884,08 €	5.663.999,28 €	21.303.883,36 €
- Non-Valeurs	336.946,58 €	0,00 €	336.946,58 €
= Droits constatés nets	15.302.937,50 €	5.663.999,28 €	20.966.936,78 €
- Engagements	12.154.795,24 €	5.663.999,28 €	17.818.794,528 €
= Résultat budgétaire de l'exercice	**3.148.142,26 €**	**0,00 €**	**3.148.142,26 €**
Droits constatés	15.639.884,08 €	5.663.999,28 €	21.303.883,36 €
- Non-Valeurs	336.946,58 €	0,00 €	336.946,58 €
= Droits constatés nets	15.302.937,50 €	5.663.999,28 €	20.966.936,78 €
- Imputations	11.901.429,07 €	3.331.731,15 €	15.233.160,22 €
= Résultat comptable de l'exercice	**3.401.508,43 €**	**2.332.268,13 €**	**5.733.776,56 €**
Engagements	12.154.795,24 €	5.663.999,28 €	17.818.794,52 €
- Imputations	11.901.429,07 €	3.331.731,15 €	15.233.160,22 €
= Engagements à reporter de l'exercice	**253.366,17 €**	**2.332.268,13 €**	**2.585.634,30 €**

Octroi d'un subside aux associations pour l'organisation d'un apéritif citoyen - Décision.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'octroyer un subside exceptionnel d'un montant de 300 € aux comités villageois pour l'organisation d'apéritifs citoyens durant l'été 2023.

Subside pour l'ASBL "Salle des combattants et de la jeunesse de Chavanne - Harsin - Charneux": octroi.
Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'octroyer un subside exceptionnel d'un montant de 125 € à l'ASBL Salle des Combattants pour payer l'amende administrative dans le cadre de leur déclaration d'impôt des personnes morales exercice d'imposition 2022 (bilan au 31.12.2022).

Modification budgétaire 2023 n° 1 - Approbation.
Le Conseil communal approuve, par 11 voix pour et 5 voix contre, les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de l'exercice 2023.

Service ordinaire	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial / MB précédente	14.178.408,72 €	12.803.756,81 €	1.374.651,91 €
Augmentation de crédit (+)	1.250.689,47 €	351.090,31 €	899.599,16 €
Diminution de crédit (+)	45.563,88 €	52.013,94€	6.450,06 €
Nouveau résultat	**15.383.534,31 €**	**13.102.833,18 €**	**2.280.701,13 €**
Service Extraordinaire	**Recettes**	**Dépenses**	**Solde**
Budget initial / MB précédente	6.417.793,67 €	6.417.793,67 €	0,00 €
Augmentation de crédit (+)	3.823.985,62 €	3.662.683,81 €	161.301,81 €
Diminution de crédit (+)	1.422.242,85 €	1.260.941,04 €	-161.301,81 €
Nouveau résultat	**8.819.536,44 €**	**8.819.536,44 €**	

	Ordinaire	Extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	12.235.392,05 €	7.097.253,88 €
Dépenses totales exercice proprement dit	12.222.269,78 €	8.793.153,63 €
Boni / Mali exercice proprement dit	13.122,27 €	- 1.645.899,75 €
Recettes exercices antérieurs	3.148.142,26 €	- €
Dépenses exercices antérieurs	300.563,40 €	2.000,00 €
Prélèvements en recettes	- €	1.722.282,56 €
Prélèvements en dépenses	580.000,00 €	24.382,81 €
Recettes globales	15.383.534,31 €	8.819.536,44 €
Dépenses globales	13.102.833,18 €	8.819.536,44 €
Boni / Mali global	2.280.701,13 €	- €

Coût-vérité de l'eau 2022 et fixation de la tarification de l'eau pour l'exercice 2024.
Le Conseil communal approuve, par 11 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, le plan comptable de l'eau tel que calculé le 22 mai 2023 et de fixer le prix de l'eau comme suit :

- pour l'exercice 2024, la redevance sur la location du compteur d'eau et sur la consommation d'eau de la distribution publique, conformément à la structure tarifaire suivante:

	Formule plan tarifaire
Redevance compteur	(20 * CVD) + (30 * CVA)
0 à 30 m³	0,5 * CVD
de + de 30 à 5000 m³	CVD + CVA
+ de 5.000 m³	(0,9 * CVD) + CVA

Montants auxquels il convient d'ajouter le Fonds Social de l'Eau, ainsi que la T.V.A. (6 %)

- Pour l'exercice 2024, le taux du coût-vérité à la distribution de l'eau (C.V.D.) est fixé à 2,98 € et le taux du coût-vérité à l'assainissement (CVA) est celui arrêté par la SPGE pour l'ensemble du territoire wallon et est fixé à 2,365 €.

Marché des emprunts : Reconduction service similaire.
Le Conseil communal décide, par 15 voix pour et 1 voix contre, de solliciter l'Adjudicataire dudit marché, à savoir Belfius Banque S.A. afin qu'il communique une offre de crédits complémentaires sur base des estimations des crédits reprises dans la MB2 2023 résumées ci-dessous.

Libellé	Montant	Durée
Extension complexe sportif de Forrières	720.740,00 €	20 ans
Réseau de chaleur école de Grune	320.000,00 €	20 ans
Rénovation énergétique foot de Bande	485.760,00 €	20 ans
Auteur de projet réfection pont de la Masblette à Masbourg	210.000,00 €	20 ans
Libération parts AIVE 2023	37.700,00 €	20 ans
Entretien voirie chemin Thier Renard entre Harsin et Nassogne (PIC 2022-2024) + PIWACY	839.432,07 €	20 ans
Amélioration voiries agricoles Lesterny	121.400,00 €	20 ans
Restauration château d'eau Nassogne	138.125,00 €	20 ans
Installation filtre à Bande pour service DE	250.000,00 €	20 ans
Remplacement toiture CPAS Forrières	110.500,00 €	20 ans
Rénovation énergétique église de Forrières	165.000,00 €	20 ans
Aménagement sur ruisseau Le Bonnier à Bande	222.290,81 €	20 ans
Entretien voirie 2023 (Rue de Lesterny, Rue de la Vallée, Rue du Point d'Arrêt)	960.000,00 €	20 ans
Rénovation énergétique foot de Bande	485.760,00 €	20 ans
Voies lentes - Pays de Famenne (Laid Trou et tronçons N889)	90.000,00 €	20 ans
Entretien des chemins forestiers	30.000,00 €	20 ans
Entretien extraordinaire des ruisseaux	27.000,00 €	20 ans
Total	**4.727.947,88 €**	

Collecte sélective en « porte-à-porte » de déchets ménagers et assimilés triés à la source en fraction organique et fraction résiduelle.
Le Conseil communal décide, par 15 voix pour et 1 voix contre, de retenir le système « sac+sac » pour la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers (« matière organique » et « fraction résiduelle ») avec la fréquence de collecte suivante : 1 fois par quinzaine pour l'ensemble du territoire communal du 01 janvier au 31 décembre.

Règlement-redevance relatif aux frais de garderie du mercredi après-midi: abrogation.
Le Conseil communal décide, par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, d'abroger la délibération du 31 août 2017 relative au règlement-redevance relatif aux frais de garderie du mercredi après-midi.

Règlement relatif à l'octroi du mérite sportif: modification.
Le Conseil communal adopte, à l'unanimité, le règlement relatif à l'octroi du mérite sportif modifié comme suit: "Le jury pourra également mettre à l'honneur une personne sportive ou non qui aura particulièrement œuvré pour la promotion du sport et/ou pour mettre en exergue la (les) performance(s) sportive(s) d'une personne originaire de la Commune. "

Rénovation des infrastructures du football de Bande - Approbation des conditions et du mode de passation.
Le Conseil communal approuve, par 14 voix pour et 1 voix contre, le cahier des charges et le montant estimé du marché "Rénovation des infrastructures du football de Bande", établis par le Service travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 643.784,40 € HTVA ou 778.979,12 €, 21% TVAC. Le marché sera passé par procédure ouverte. Une subvention sera sollicitée auprès de l'autorité subsidiante Wallonie infrastructure SPW - Département des infrastructures locales.

Transformation et extension du complexe sportif de Forrières, Rue des Alliés, 6953 Forrières - Approbation des conditions et du mode de passation.
Le Conseil communal approuve, par 15 voix pour et 1 voix contre, le cahier des charges et le montant estimé du marché "Transformation et extension du complexe sportif de Forrières", établis par le Service travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 1.639.539,55 € HTVA ou 1.983.842,86 €, 21% TVAC.Le marché sera passé par procédure ouverte. Une subvention sera sollicitée auprès de l'autorité subsidiante Wallonie infrastructure SPW - Département des infrastructures locales.

Statuts administratifs et pécuniaires : modifications.
Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de modifier les articles 139, 140, 142 et 145 du statut administratif.

Demande d'une subvention pour organiser une campagne de stérilisation des chats errants dans la commune de Nassogne.
Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de mener une campagne de stérilisation des chats errants et de solliciter une subvention dans ce cadre, auprès de la Région wallonne.

Déclassement et vente de matériel roulant - Camionnette Citroën Berlingo.
Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de sortir le véhicule suivant du patrimoine communal et charger le Collège de le vendre de gré à gré: camionnette Citroën Berlingo bleu type GBWJYB, 1868 cm³ et 51 kW (n° de châssis VF7GBWJYB94263936) - 1re immatriculation le 01/08/2006 (véhicule hors d'usage).

Rapport établi conformément à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (relevé des jetons, rémunérations et avantages en nature de l'année 2022) : approbation.
Le Conseil communal approuve, à l'unanimité, le rapport de rémunération de la Commune de Nassogne pour l'exercice 2022.

	Nombre de réunions
Conseil communal	9
Collège communal	48
Commission ou comité spécial #1	néant
Commission ou comité spécial #2	néant
Autre #1	néant

Fonction	Nom et prénom	Rémunération annuelle brute	Participation aux réunions
Président(e) du Conseil	Néant		
Bourgmestre	QUIRYNEN Marc	58.329,74 €	100 %
Échevin n°1	BLAISE André	35.177,46 €	89 %
Échevin n°2	DAVID Marcel	35.177,46 €	100 %
Échevin n°3	DOCK José	35.177,46 €	100 %
Échevine n°4	PEKEL Marie-Alice	35.177,46 €	100 %
Présidente CPAS	ARRESTIER Florence	744,46 €	44 %
Conseiller	PEREMANS Vincent	1.868,29 €	100 %
Conseiller	LEFEBVRE Philippe	1.868,29 €	100 %
Conseillère	BREDA Christine	1.868,29 €	100 %
Conseillère	BURNOTTE Véronique	1.868,29 €	100 %
Conseiller	HUBERTY Bruno	1.676,67 €	89 %
Conseiller	CULOT Jean-François	1.868,29 €	100 %
Conseiller	COLLARD Jérémy	1.676,67 €	89 %
Conseiller	PROTIN Lynda	1.868,26 €	100 %
Conseillère	COLMANT Johanna	357,59 €	50 %
Conseillère	KINET Charline	368,43 €	33 %
Conseillère	PIERARD Sophie	1.315,53 €	67 %
Conseiller	DEMORTIER Serge	1.319,08 €	88 %
Conseiller	PIRLOT Philippe	766,55 €	100 %
Total général		**218.474,27 €**	

Détail de la rémunération et des avantages: néant.
Justification de la rémunération si autre qu'un jeton: néant.
Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle: néant.

Désignation d'un représentant communal à l'Assemblée générale de l'ASBL Centre Médical de Nassogne - Décision.
Le Conseil communal décide, à l'unanimité, Monsieur Marc QUIRYNEN comme représentant communal au sein de l'ASBL Centre Médical de Nassogne.

Communications.
- Arrêté ministériel du 4 mai 2023 approuvant la délibération du conseil communal du 12 avril 2023 modifiant le délai de réclamation des règlements-taxes en vigueur au 1er janvier 2023 ;
- Arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2023 approuvant le PCDR pour une durée de dix ans.

APPEL À PROJETS "FORÊT RÉSILIENTE"

Lancé par la Ministre Céline Tellier, en charge de l'Environnement et de la Forêt, le projet « Forêt résiliente 2023 » a pour objectif d'encourager les propriétaires forestiers à réfléchir différemment leur gestion pour régénérer leurs forêts et les orienter vers une forêt plus résiliente aux changements climatiques.

Les propriétaires privés ont jusqu'au 31 juillet 2023 pour soumettre leurs dossiers.

C'est l'Office économique wallon du bois qui est chargé de la réception des dossiers, de la gestion administrative des demandes, du contrôle de la qualité des projets soumis et du versement des primes aux propriétaires privés.

Toutes les infos sur
https://foretresiliente.be

PERMIS DE DÉTENTION POUR ANIMAL DE COMPAGNIE

Pour rappel, depuis juillet 2022, il faut présenter un extrait du fichier central de la délinquance environnementale et du bien-être animal pour acquérir (acheter, adopter ou recevoir) un animal de compagnie.

Cet extrait, délivré par l'administration communale, établit que la personne n'est pas sous le coup d'une interdiction de détention ou déchue de son permis de détenir un animal de compagnie, ces deux peines pouvant être prononcées tant par un juge que par un fonctionnaire sanctionnateur.

Les commerces, les refuges et les élevages doivent demander à toute personne qui souhaite adopter, acheter ou recevoir un animal de compagnie de fournir cet extrait de fichier central.

Par animal de compagnie, on entend toutes les races de chiens, chats, chevaux (dans le cadre d'un loisir), oiseaux, hamsters, souris, poissons, poules (dans le cadre d'un loisir), tortues, reptiles et NAC, lapins, furets et chèvres.

Infos: Service population/état civil: 084/22.07.50 - popul.ec@nassogne.be

ÉCHARDONNAGE

Arrêté du Gouverneur de la Province du Luxembourg du 15 mai 2023.

Tous les propriétaires, locataires, occupants, personnes de droit public ou de droit privé, qui, en quelque qualité que ce soit, exercent un droit portant sur des terres de culture, des terrains vagues ou tout autre terrain en ce compris les terrains industriels **sont tenus de détruire ou de faire détruire, de manière à empêcher la floraison, ainsi que le développement et la dissémination des semences, les chardons nuisibles à l'agriculture et à l'horticulture** (Cirse des champs, Cirse lancéolé, Cirse des marais, Chardon crépu) qui se trouvent sur les immeubles qu'ils possèdent, cultivent ou dont ils ont l'usage et **en tous les cas pour le 31 juillet 2023**.

À défaut pour les intéressés, de se conformer aux dispositions de l'article précédent, il sera procédé d'office à la destruction, aux frais des contrevenants.

Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées et punies conformément aux dispositions de la loi du 2 avril 1971 relative à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux.

EN VOYAGE ? N'OUBLIEZ PAS LA KIDS-ID

La kids-ID est le document d'identité électronique pour les enfants belges de moins de 12 ans.

Ce document est indispensable pour voyager. Dans certains pays, l'enfant doit par ailleurs être accompagné d'un parent ou d'un tuteur et/ou être en possession d'une autorisation parentale.

Infos: Service population/état civil: 084/22.07.50 - popul.ec@nassogne.be

Allo parent, une protection supplémentaire pour votre enfant ! Le service Allo Parents est lié à la Kids-ID. Il permet de réagir rapidement et efficacement si votre enfant s'est perdu ou se trouve confronté à un problème majeur.

Ce service peut être activé gratuitement en quelques minutes à peine sur www.alloparents.be

allo parents
Parents joignables sur
7 numéros de téléphone.

UNE NOUVELLE INFRASTRUCTURE POUR LA CRÈCHE LES BISOUNOURS

Le 10 avril 2023, la crèche communale les Bisounours a quitté la salle La Petite Europe à Bande pour s'installer dans ses nouvelles infrastructures à Harsin/Chavanne.

Les enfants et leurs parents apprécient les nouveaux espaces: lumineux, spacieux, bien équipés, sécurisés et conformes aux normes de l'ONE.

Les enfants ont aussi le plaisir de se défouler dans un bel espace extérieur. Ils profitent de tous les bienfaits de la nature: le bon air, le calme, la découverte de la végétation, des animaux ...

Petite visite des lieux...

Les Bisounours

CRÈCHE COMMUNALE

Crèche communale Les Bisounours

Rue des écoles, 53 - 6950 Harsin

- ✔ **Enfants de 0 à 3 ans**
- ✔ **De 7h30 à 18h30**
- ✔ **Une section d'âges mélangés**
- ✔ **Agréée par l'ONE**
- ✔ **Projets pédagogiques conformes au Code de qualité ONE**
- ✔ **Équipe motivée et dynamique**

Renseignements: Claire Mossay - 0495/54.82.65

FAUCHAGE RAISONNÉ

Le service travaux procède, pour des raisons de sécurité, au fauchage des accotements des voiries communales.

Ce fauchage se fait avec une méthode raisonnée et tournée vers la biodiversité. Les accotements fleuris sont volontairement épargnés ☺

STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Un chat errant, c'est un chat sans maître, souvent sauvage, vivant à l'extérieur et n'ayant que peu ou pas de contact avec les humains. Les chats errants sont de plus en plus nombreux, chez nous et ailleurs.

Afin de lutter contre la surpopulation de chats errants, la Commune relance une campagne de stérilisation. Une convention a été signée avec la Dre Caroline Thirionet afin de stériliser les chats errants qui lui seront signalés.

Que dois-je faire ?

Contactez la Dre Caroline Thirionet au 0495/61.54.16 en précisant le lieu où se trouve l'animal.

La vétérinaire se chargera de le capturer, de le stériliser et de le relâcher à l'endroit où il a été capturé.

Les chats stérilisés seront marqués d'une entaille à l'oreille par la vétérinaire afin d'éviter une seconde capture. Seuls les chats errants seront pris en charge.

Stérilisation obligatoire des chats domestiques

Nous vous rappelons par ailleurs que les chats domestiques doivent être stérilisés et identifiés à vos frais (obligation légale par le Code wallon du bien-être animal).

Plus d'infos sur
http://bienetreanimal.wallonie.be.

LES CAMPS SCOUTS SONT DE RETOUR

Cet été, la commune de Nassogne accueillera une dizaine de camps dans les différents villages de l'entité.

Le camp est un moment de détente et d'amusement qui implique souvent des chansons et des jeux parfois bruyants. Nous vous demandons d'être un minimum indulgent et tolérant à ce niveau. Ces activités ne doivent néanmoins pas troubler l'ordre public et particulièrement la quiétude des habitants. Sauf dans de très rares occasions, **les activités bruyantes après 22 heures seront interdites**. Les différents camps qui viendront séjourner sur notre commune seront accueillis et sensibilisés à ce sujet.

Les hikes, qui permettent aux jeunes de vivre pendant 2-3 jours en petits groupes et d'explorer la région, sont des éléments presque incontournables de certains camps. Cette activité est également réglementée:

→ **La mendicité et « fausse survie » sont strictement prohibées et le porte à porte pour collecter des vivres est interdit**.

→ Les scouts en randonnée doivent impérativement **avoir sur eux un minimum de nourriture et de boissons pour couvrir leurs besoins pendant la durée de l'activité**. Si les températures sont élevées, il n'est toutefois pas interdit d'offrir un verre d'eau bien fraîche à un groupe dans le besoin.

→ Les scouts doivent obligatoirement **avoir un point de chute prévu** avant le départ de leur camp et cela afin qu'ils n'aient pas à chercher un refuge en pleine soirée ou en pleine nuit.

En cas de problème avec un camp ou si vous constatez une irrégularité, n'hésitez pas à contacter Monsieur ou Madame Camp de la Commune de Nassogne:

✔ Abdul Biyik: 0473/73.57.77

✔ Catherine Nangniot: 084/22.07.68 - 0475/36.80.81

Afin de nous faciliter la tâche, n'hésitez pas à noter les informations suivantes (dans la mesure du possible):

→ Endroit où vous les avez croisés/rencontrés ;
→ Les couleurs de leur foulard.

Et si vous avez l'occasion d'échanger avec eux:

→ Le nom de leur unité et sa provenance ;
→ Le nom d'un responsable ;
→ Le numéro de leur camp (commence par les 3 premières lettres de la commune dans laquelle leur camp de base est installé, exemple: NAS001 (pour Nassogne) ou MAR012 (pour Marche-en-Famenne).

En cas d'urgence, prévenez directement la Police avant de nous joindre.

INCENDIES EN NATURE ET EN FORÊT: SOYONS VIGILANTS ET ADOPTONS LES BONS GESTES !

Un mégot mal éteint jeté depuis la fenêtre d'une voiture, une étincelle dans un champ ou un jardin ... Il peut suffire de peu de choses pour déclencher un incendie.

Chaleur et sécheresse prolongée, ainsi que la force du vent, sont des paramètres qui accentuent les risques d'incendies à la moindre étincelle.

Prévenir et agir: les bons réflexes à adopter:

- Pas de feux en forêt et en réserve naturelle: un feu de camp que l'on croit éteint peut se réactiver suite à du vent
- Pas de barbecue en forêt. Mieux vaut les faire chez soi, sur une terrasse et loin de la végétation qui peut s'enflammer.
- Ne pas jeter son mégot de cigarette ou des allumettes en milieu naturel. Les mégots jetés par la fenêtre d'une voiture risquent d'embraser la végétation sur les accotements.
- Ne pas garer sa voiture (pot catalytique chaud) sur des herbes hautes.
- Ne pas laisser de bris de verre à même le sol (effet loupe avec le soleil).
- Les travaux qui font des étincelles (broyeurs, débroussailleuses, tronçonneuses à moteur, soudeuses, etc.) doivent avoir lieu loin de la pelouse et des herbes sèches. L'idéal est de prévoir un extincteur à portée de main.

L'article 56 du règlement général de police stipule par ailleurs que la combustion de déchets végétaux secs provenant de l'entretien des jardins, de déboisement ou de défrichement de terrains, d'activités professionnelles agricoles ou forestières telles que réglementées par le Code forestier et le Code rural :

- doit se faire à plus de 100 mètres des habitations, édifices, bruyères, vergers, plantations, haies, meules, tas de grain, paille, foin, fourrage ou tout autre dépôt de matériaux inflammables ou combustibles et à plus de 25 mètres des bois et forêts sauf autorisation du propriétaire de ceux-ci ;
- est interdite la nuit ;
- doit faire l'objet d'une surveillance constante par une personne majeure pendant la durée d'ignition ;
- doit être maintenue à un niveau d'importance tel que le feu puisse être maîtrisé par celui qui l'a allumé ;
- est interdite par temps de grand vent, supérieur à 50 km/h.

VEILLONS À UNE UTILISATION RAISONNÉE DE L'EAU !

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'impact qu'ont les longues périodes sans précipitations et les vagues de chaleur sur les ressources et la distribution d'eau.

Plusieurs projets communaux sont mis en place pour sécuriser et augmenter les ressources en eau de la commune de Nassogne: projet « Nassogne 100% Eau », station de traitement à Bande, remplacement de conduites sous-dimensionnées ou vétustes, amélioration et adaptation des systèmes de recherche de fuites, réfection de captages ....

Ces projets ne restreindront toutefois pas le devoir de chaque citoyen à une utilisation parcimonieuse de l'eau.

En effet, une pénurie d'eau ne rime pas forcément avec un manque de ressources. Elle est le plus souvent due à une hausse de consommation dépassant la capacité de distribution. Lors des jours fortement ensoleillés, nous remarquons une hausse de la consommation d'eau jusqu'à trois fois la normale.

En cas de sécheresse, il est dès lors demandé à la population d'**éviter l'utilisation non indispensable de l'eau de distribution (remplissage des piscines, arrosage, nettoyages extérieurs, lavage des voitures ...) durant le week-end et les heures de pointe (6h30-9h30 et 18h-22h)**.

À noter que l'ONU alerte sur une crise mondiale de l'eau suite au réchauffement climatique. Tout le monde est concerné et doit agir !

Pour rappel, **en cas de problème sur le réseau d'eau, nous vous recommandons vivement de contacter directement le service de garde du service des eaux au 0474/27.94.58.**

Un grand merci de votre compréhension, il y va de l'intérêt de tous !

RECEVOIR SES FACTURES D'EAU ET AVERTISSEMENTS EXTRAITS DE RÔLES IMMONDICES PAR E-MAIL: C'EST DÉSORMAIS POSSIBLE !

Dans un souci de service aux citoyens, d'économie, mais aussi de respect de l'environnement, la commune de Nassogne vous propose, à partir de juillet 2023, ce nouveau service. Votre facture ou AER sera déposé comme l'avertissement extrait de rôle de l'impôt des personnes physiques de l'état fédéral dans votre eBox citoyen.

L'eBox est un espace numérique, fortement sécurisé, mis à disposition par l'état fédéral à tout citoyen belge. L'eBox vous permet de centraliser facilement l'ensemble de vos documents officiels au format numérique afin de les consulter, de les conserver et de les gérer.

my e-box

My eBox est le portail mis à disposition par les pouvoirs publics pour accéder à votre eBox personnelle. L'accès à votre eBox via une interface utilisateur est strictement personnel et sécurisé. Personne d'autre ne pourra donc accéder à votre compte My eBox.

Comment puis-je activer mon eBox en tant que citoyen ?

Vous pouvez activer votre eBox sur https://myebox.be.

Que se passe-t-il lorsque j'ai activé mon eBox ?

Dès que vous activez votre eBox, tous les services publics qui travaillent avec l'eBox y envoient leurs documents numériques. Les documents qui n'ont pas encore été numérisés vous seront toujours envoyés sur papier.

Lorsqu'un nouveau document arrive dans votre eBox, vous recevez une notification soit par e-mail, soit via une plateforme de votre choix telle que Doccle, KBC Mobile, bpost bank ou Trus.

Que des avantages

- ✔ Vous avez accès à tous vos documents partout et tout le temps: connectez-vous où et quand bon vous semble.
- ✔ Fini de devoir chercher et perdre du temps, car vous retrouvez tout rapidement en un seul et même endroit.
- ✔ N'ayez aucune crainte, car l'accès est fortement sécurisé.
- ✔ S'identifier est simple: vous pouvez le faire avec votre eID, un token ou via l'application mobile pratique itsme.
- ✔ Vous recevez un lien sécurisé pour faciliter le paiement de votre facture ou avertissement extrait de rôle. Dès lors, plus aucun encodage n'est nécessaire pour effectuer votre paiement.
- ✔ Fini l'envoi papier. L'ebox c'est écologique, économique, pratique, respectueux de l'environnement.

Et si je ne souhaite pas utiliser l'eBox ?

Les citoyens ne désirant pas recevoir les documents en provenance de la Commune de Nassogne dans l'eBox ne doivent rien faire.

Si vous n'activez pas votre eBox, vous recevrez vos documents en version papier. Votre facture ou AER aura cependant un nouveau look. Fini le bulletin de virement préimprimé. Les informations de paiement seront disponibles dans le coin inférieur droit de votre document. Sur la gauche figurera un QR code. Scannez-le. Vous éviterez ainsi l'encodage fastidieux des données de paiement.

Agent traitant: Nicolas Hercot, Directeur financier - 084/22.07.59 - nicolas.hercot@nassogne.be

SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (SDT) ENQUÊTE PUBLIQUE DU 30 MAI AU 14 JUILLET 2023

Le Schéma de développement du territoire (SDT), appelé schéma de développement de l'espace régional (SDER) avant le 1er juin 2017, définit la stratégie territoriale pour la Wallonie. Il oriente les décisions régionales et communales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme en fixant des objectifs et des modalités de mise en œuvre.

Afin de permettre à la Wallonie de mieux anticiper et de répondre aux besoins futurs de sa population, le Gouvernement wallon a adopté le 30 mars 2023 un nouveau projet de schéma de développement du territoire (le SDT). Le contenu de ce dernier, fruit de plusieurs travaux préparatoires, est établi sur la base d'une analyse contextuelle.

Le projet de SDT propose des mesures concrètes permettant d'optimiser le territoire en maîtrisant l'artificialisation et en luttant contre l'étalement urbain.

Le SDT est soumis à enquête publique du 30 mai au 14 juillet 2023. Toutes les infos sur https://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_amenagement/index.php/amenagement/sdt

UN DIMANCHE RADIEUX POUR FETER LE NOUVEAU PCDR DE NASSOGNE

APRES-MIDI LUDIQUE ET INSTRUCTIVE

Une centaine de personnes se sont rassemblées, dimanche 4 juin, sur le site de l'école de Chavanne pour fêter l'approbation du nouveau PCDR (Programme communal de Développement rural). Ce PCDR, construit avec la population, prévoit la concrétisation de nombreux projets pour améliorer le cadre et les conditions de vie de tous sur la commune.

Pas moins de 16 équipes - composées de 4 à 8 participants de tout âge - ont visité les différents stands afin de s'instruire sur le « Développement rural » à Nassogne tout en s'amusant.

L'équipe enseignante était également présente pour mettre en avant la pédagogie active pratiquée et faire visiter l'école.

De nombreux défis attendaient les participants : jeu de massacre, kim goût, pêche aux infos dans des plaquettes de bois, histoire de Saint-Monon revisitée, puzzle, message codé, animation ludique sur les fruits et légumes de saison...

Trois équipes chanceuses ont même remporté un panier garni de bonnes choses et de surprises pour petits et grands !

MAISON MULTISERVICES PROJET PHARE DU PCDR

Le projet prioritaire du nouveau PCDR est la construction d'une maison multiservices à Chavanne, à proximité de la crèche et de l'école déjà existantes. Cette maison multiservices abritera entre autres une maison d'accueil communautaire pour les aînés. Par la suite, les abords seront également aménagés avec un espace de détente extérieur pour la jeunesse mais aussi une zone naturelle humide faisant la part belle à la biodiversité. C'est donc un véritable pôle intergénérationnel qui prendra place dans les années à venir à Chavanne !

L'Harmonie communale assurait l'animation musicale ; des espaces de détente champêtres et jeux en bois agrémentaient le jardin et la cour de l'école ; glaces, beignets ou encore pop-corn complétaient le tableau pour renforcer l'ambiance festive, ensoleillée et conviviale de l'événement !

1000 mercis aux participants et surtout à l'ensemble des organisateurs qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour faire de cette après-midi une vraie réussite.

DES PARTENAIRES MOTIVES

Un merci tout particulier aux membres de la CLDR (Commission locale de Développement rural), aux partenaires (animateur de rue et jeunes, cellule environnement-PCDN, Conseil consultatif des Aînés, école de Chavanne, crèche « Les Bisounours », Harmonie ...) et à la commune sans l'aide et le soutien de qui toute cette organisation n'aurait pas pu voir le jour.

WANTED

INTÉRESSÉ(E) DE REJOINDRE L'ÉQUIPE DE LA CLDR POUR PARTICIPER À LA MISE EN PLACE DES PROJETS DU PCDR ?

CONTACTEZ LA FRW AU 084/21 98 60. PLUS D'INFOS : NASSOGNE-ODR.INFO.

APÉRITIFS CITOYENS - APPEL AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Afin de favoriser le vivre ensemble sur notre territoire et de retrouver des moments conviviaux dans chaque village, la commune de Nassogne propose aux associations locales d'organiser des apéritifs citoyens les dimanches de juillet et août, de manière tournante dans tous les villages de l'entité.

Une aide financière de 300 € sera octroyée afin de donner la possibilité de mettre en place une animation musicale.

Les bénéfices viendront en aide aux associations organisatrices.

Pour toute inscription,
veuillez prendre contact avec
l'Office Communal du Tourisme:
084/22.15.58 - office.tourisme@nassogne.be

3X20 DE NASSOGNE-VILLAGE

Le club des 3x20 de Nassogne-village reprendra les cours d'anglais en septembre prochain.

Un cours d'espagnol pour débutant.e.s pourrait aussi être organisé si suffisamment de personnes sont intéressées.

Autres activités proposées:

- **Les goûters et jeux de cartes ou de société** -> les 2e et 4e mardis du mois, de 15h à 18h, à la buvette du football, Rue des Clusères.

* **Les marches guidées mensuelles** -> le 1er mardi du mois, rendez-vous à 9h30 (5 km) et à 13h30 (7 km), place communale pour un départ en covoiturage vers le lieu de départ de la marche. Cette activité est ouverte à toutes les personnes intéressées !

* **La pétanque** -> le lundi, d'avril à octobre, par temps sec, à partir de 16h, au terrain situé en face de l'étang des Goffes.

Plus d'infos: Vinciane Choque - 0498/86.21.70

SE FORMER AUX MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION: DES INCITANTS ET UN EMPLOI À LA CLÉ

Le secteur de la Construction, au cœur des enjeux économiques et environnementaux, **recherche continuellement de nouveaux travailleurs.** L'isolation et la performance énergétique des bâtiments, les intempéries qui ont touché la Wallonie en 2021 ou encore les technologies numériques rendent les besoins en personnel toujours plus criant.

En se formant dans le métier de la Construction, de l'Électrotechnique ou du Bois, il est possible de profiter d'avantages spécifiques: **prime jusqu'à 2000 €, chèque permis de conduire remboursant les heures d'auto-école...** le tout avec un emploi à la clé. L'IFAPME propose **une quarantaine de formations dans le secteur.** Outillez-vous pour l'avenir !

Toutes les infos sur www.ifapme.be/reconstruction

COURS DE PRÉPARATION AU PERMIS DE CONDUIRE THÉORIQUE

En collaboration avec l'asbl Centre d'Éducation Permanente et de Promotion Sociale des Travailleurs, le CPAS organise **une semaine de cours de conduite citoyenne pour le permis de conduire** durant les vacances d'été.

Pour qui ? Prioritairement pour les personnes accompagnées par le service d'insertion socioprofessionnelle du CPAS, mais le groupe pourra être étendu à toute personne de l'entité en fonction du nombre d'inscrits.

Où ? À la salle polyvalente de Nassogne (ancienne maison de village), Rue de l'Ermitage, 2

Quand ? Du 10 au 14 juillet 2023, de 9h à 13h.

Coût ? 65 €/personne (paiement préalable par virement bancaire) – Conditions spécifiques pour les personnes accompagnées par le service d'insertion.

Modalités d'inscription ? Uniquement par mail à l'attention de Louise Evrard pour le 04/07/2023 au plus tard: louise.evrard@cpas-nassogne.be.

L'ANNÉE SCOLAIRE EST TERMINÉE... MAIS IL FAUT DÉJÀ PENSER À LA PROCHAINE RENTRÉE !

Renouveler un abonnement de bus ou de train, acheter ses manuels scolaires ou du matériel spécifique, payer son minerval ... Autant de frais scolaires essentiels, mais qu'il est parfois difficile de payer avec simplement la prime de rentrée scolaire.

Pour rappel, le Fonds pour la participation et l'activation sociale peut vous aider à prendre en charge ces frais de même qu'une affiliation à un club sportif par exemple.

Pour toute demande d'information ou d'aide, contactez le CPAS au 084/37.03.90 (de 8h30 à 12h).

REPAS MENSUELS DU CPAS

Prochaines dates :

26/07/2023 | 23/08/2023 | 21/09/2023

Cette activité est accessible à tout habitant de l'entité de Nassogne, quel que soit son âge, sa condition sociale ou familiale.

Nous vous proposons un potage, un plat chaud et un dessert au prix de 12 €/personne (1/4 vin et eau compris).

Le service mobilité est également à votre disposition (à réserver en même temps que votre repas).

Réservations au plus tard pour le vendredi précédant le repas: 084/37.03.90.

Seuls les paiements par Bancontact sur place sont acceptés (possibilité de paiement sans contact).

NE CRAIGNEZ PAS DE POUSSER LA PORTE DU C.P.A.S. !

Aide alimentaire, aide financière, aide psychosociale, aide en matière d'énergie, de logement, de santé ... Notre équipe sociale est là pour vous accueillir en toute discrétion et répondre au mieux à vos besoins.

Nos services sont accessibles, tous les jours ouvrables, sur rendez-vous au 084/37.03.90.

OPÉRATION "ÉTÉ SOLIDAIRE" 2023

Cette année, l'opération « Été solidaire » se déroulera dans notre commune, du 24 juillet au 4 août 2023.

Visant à sensibiliser les jeunes à la solidarité, l'opération « Été solidaire » leur permet de réaliser des travaux d'utilité publique et de rendre des services à la population durant les vacances d'été. Ils sont engagés par les communes et perçoivent une petite rétribution. .

Les objectifs de l'action sont :

- Proposer aux jeunes d'agir sur leur cadre de vie, en embellissant et valorisant leur quartier.
- Favoriser auprès des jeunes la solidarité envers les personnes les plus démunies (personnes âgées, défavorisées ...)
- Valoriser l'estime de soi et l'image du jeune vis-à-vis de la population.

Les tâches qui peuvent être confiées sont nombreuses:

✔ Ramassage de déchets dans les villages, les rivières ... ;
✔ Peinture extérieure (abri de jardin, barrière, mur, châssis, banc ...) ou intérieure (cage d'escalier, petite pièce, meuble ...) ;
✔ Rangement et nettoyage (cave, grenier, garage, abri de jardin, cour ...) ;
✔ Jardinage: retirer les mauvaises herbes, léger entretien de jardin, retourner le compost, récolter au potager, ramasser au verger, ranger du bois ... ;
✔ Accompagnement: lire, se promener, jouer aux cartes, confectionner des confitures ...

ÉTÉ SOLIDAIRE 2023
JE SUIS PARTENAIRE...

Du 24 juillet au 4 août 2023 (hors week-end), 4 jeunes proposeront leur aide aux aînés et aux personnes en difficulté de notre commune.

Un petit coup de main occasionnel vous ferait plaisir ? Ou vous connaissez des personnes qui pourraient avoir besoin d'aide ? (Pensez à votre famille, parents, grands-parents, amis, voisins ...)

Inscrivez-vous sans plus tarder auprès de Abdul Biyik, animateur de rue:
0473/73 57 77
abdul.biyik@nassogne.be

Ce service est totalement gratuit !

⊗ Pas d'utilisation d'outils dangereux (tondeuse, taille-haie, tronçonneuse ...) ni de produits dangereux (produit corrosif ...).
⊗ Le matériel est à prévoir par la personne qui accueille les jeunes.

AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU CPAS

Afin d'améliorer l'accessibilité de ses locaux aux personnes plus âgées et/ou moins mobiles, le CPAS a aménagé son entrée en créant une rampe d'accès.

DES NOUVELLES DU PCDN

Le **P**lan **C**ommunal de **D**éveloppement de la **N**ature a rassemblé une bonne vingtaine de citoyens le 18 avril en la salle Saint-Pierre à Grune, afin de faire le point sur nos actions passées, en cours et à venir en faveur de la sauvegarde et la mise en valeur de la nature dans la commune de Nassogne. Tous les villages étaient représentés. Les actions mises en œuvre par le PCDN sont proposées par les citoyens et soutenues par la Commune et par des subsides essentiellement régionaux.

Le procès-verbal de cette réunion plénière est consultable sur le site internet de la commune: www.nassogne.be/ma-commune/participation-citoyenne/pcdn

En bref:

- ✔ La **restauration écologique des parcelles du Château du bois à Nassogne** est terminée depuis la mi-juin ; des moutons viendront y pâturer entre le 15/07 et le 15/11.

- ✔ La **restauration de la réserve éducative du Ry d'Oeure à Grune** débutera par deux chantiers citoyens mis en place par Natagora les 30/09 et 14/10. Renseignements: Catherine Leva - 084/22.07.53 - environnement@nassogne.be.

- ✔ Les **vergers communaux de Forrières et de Grune** continuent d'être taillés régulièrement par des citoyens volontaires. Prochaine taille programmée le 5 août au verger de Grune (voir page 25).
- ✔ Le **placement de nichoirs pour la protection d'espèces fragilisées** se poursuit: 6 nichoirs à Cincle plongeur placés ce printemps (collaboration avec le Contrat Rivière Lesse), d'autres actions avec les citoyens sont prévues dans les prochains mois pour les gobe-mouches noirs et les hirondelles de fenêtre.
- ✔ Le **fleurissement alternatif des espaces verts** se poursuivra cet automne dans d'autres villages de l'entité: une étude est en cours.
- ✔ Le **projet de redynamisation et restauration de l'ancien Arboretum de Forrières** avance bien: un plan de plantation sera réalisé prochainement et l'étude pour la réalisation d'un parcours didactique se concrétise pas à pas.
- ✔ Des **ateliers d'échange de graines et de plantes** ainsi que des **ateliers de fabrication de conserves** vous seront à nouveau proposés cette année: guettez la newsletter et l'agenda du site internet de la Commune pour y participer.

Et en détail: **Les arbres remarquable**s

Nassogne compte sur son territoire 38 arbres ou alignements inscrits comme remarquables au patrimoine naturel de la Région wallonne. Il s'agit d'arbres situés sur des terrains communaux ou privés.

Ceux-ci font partie de notre patrimoine paysager ; ils participent à nous offrir un cadre de vie de grande qualité.

Un arbre peut être remarquable pour diverses raisons, comme par exemple:

- une situation importante, structurant le paysage de manière significative: en enlevant l'arbre concerné, jeune ou vieux (!), le paysage perd de sa force ;
- une valeur historique, géographique ou culturelle (arbres commémoratifs, associés à des lieux-dits, représentés sur des cartes postales, peintures ou autres photographies rendues publiques, pieds corniers ...) ;
- des dimensions ou un âge exceptionnels pour l'espèce (en circonférence, en hauteur ...) ;
- afficher une particularité (arbres soudés, tortueux, portant une loupe ...) ;
- être important pour la biodiversité (abritant l'une ou l'autre espèce protégée ou rare...) ;
- constituer une rareté botanique ou écologique locale.

10 plaquettes portant les mentions d' Arbre remarquable et du nom de l'arbre (nom français et nom scientifique) ont été installées sur 10 de ces arbres ; ils sont dispersés dans tous les villages de l'entité. L'objectif est de permettre à tout citoyen de Nassogne et tout promeneur de passage de mieux identifier et protéger ces arbres exceptionnels. Cette réalisation sera étendue aux 28 autres arbres inscrits, dans le courant de 2023- 2024.

L'occasion nous est donnée de faire procéder par le service public de Wallonie à une mise à jour de la liste officielle en 2024, notamment en l'étendant à une liste de nouveaux arbres.

Si vous avez sur votre propriété ou à proximité de tels arbres méritants que l'on tente de les préserver, pour notre génération et celles à venir, n'hésitez pas à prendre contact avec Catherine Leva, coordinatrice du PCDN de Nassogne (084/22.07.53), qui se chargera de transmettre les informations au groupe de travail concerné.

Il en va de même... si vous souhaitez vous investir dans le PCDN de Nassogne !

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE

La chenille processionnaire du chêne poursuit son extension en Wallonie. Avec ses poils urticants dispersés avec le vent, elle représente un risque pour la santé humaine. En cas d'observation, contactez la Commune. Ne vous attaquez pas vous-même aux chenilles !

Pouvoir reconnaître une chenille processionnaire n'est pas toujours aisé, plusieurs indices peuvent vous alerter :

- la présence de nids soyeux sur l'arbre ;
- une procession de chenilles et la présence de poils sur leurs corps ainsi que les couleurs caractéristiques (un corps à tête brune ou noire et des flancs blancs avec de longs poils argentés) ;
- leur présence sur un chêne (si la chenille est présente sur une autre espèce d'arbre, sur une haie, un abri de jardin ... ce n'est probablement pas une chenille processionnaire du chêne) ;
- une réaction inflammatoire très irritante à la suite d'un contact.

N'essayez en aucun cas d'éliminer vous-même les chenilles processionnaires et gardez vos distances ! La Commune est le point central dans la lutte contre ces petites bêtes qui deviennent de plus en plus nombreuses. Si vous constatez la présence de ces chenilles, prenez contact avec l'administration communale: 084/22.07.53 - environnement@nassogne.be. Pensez à prendre des photos du nid et des chenilles pour identification. Des conseils seront prodigués au cas par cas.

Infos: http://chenille-processionnaire.wallonie.be

GARE AUX TIQUES !

Les sorties des beaux jours multiplient les risques de piqûres de tiques. Celles-ci ne sont pas sans conséquence puisque les tiques peuvent être porteuses d'une bactérie responsable de la maladie de Lyme.

Signaler votre morsure sur TiquesNet.be permet d'établir une cartographie plus précise sur la période et les zones d'activité des tiques en Belgique, ce qui permettra aux personnes potentiellement exposées aux morsures de tiques de prendre les mesures de prévention adaptées.

LE MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique tigre est une espèce invasive originaire des zones tropicales. On le reconnaît à sa couleur rayée noire et blanche, tant sur son thorax que sur ses pattes. Il est également plus petit (4 à 5 mm) que le moustique domestique commun (5 à 7 mm). Il peut transmettre certains virus s'il est infecté, ce qui n'est heureusement pas encore très fréquent en Belgique.

NOUVELLES POUSSES DE RENOUÉE DU JAPON

Il ne reste que peu de temps pour éliminer les boutures de renouées asiatiques qui se sont installées sur les terrains qui ont été touchés pas les inondations ! En effet, après 2 années, la racine de la renouée est trop profonde que pour pouvoir s'en débarrasser manuellement.

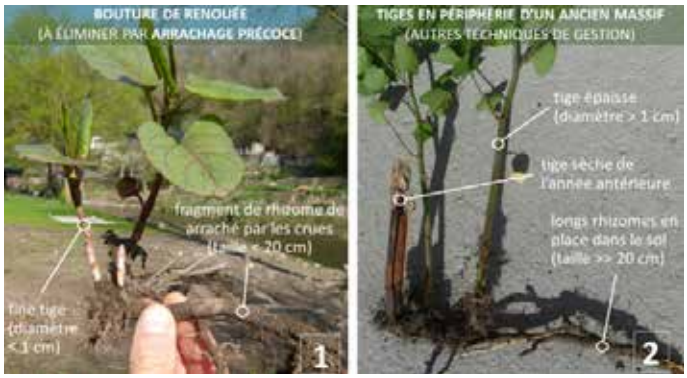

Ces 2 illustrations permettent de distinguer les boutures à éliminer (1) des repousses provenant des anciens massifs (2) :

Les boutures doivent être extraites avec leurs racines à l'aide d'une fourche-bêche ou d'un piochon pour être sûr de ne rien laisser dans le sol, avant de les rassembler dans un sac. Le matériel végétal peut ensuite être éliminé avec les déchets verts au recyparc ou être incinéré. Il peut également être placé dans des sacs poubelles avec vos ordures ménagères. Mais il ne doit pas être déposé dans votre compost domestique, car la renouée risquerait de s'y installer.

Les massifs denses de renouées ne peuvent malheureusement pas être éliminés par arrachage manuel à cause de la grande quantité de rhizomes présents dans le sol sous-jacent. Il est conseillé de ne pas agir sur ces massifs anciens pour éviter toute propagation supplémentaire.

Plus d'info auprès du Contrat de rivière Lesse (0472/74.43.35 - quentin.pirotte@crlesse.be) ou sur http://biodiversite.wallonie.be/renouees.

MERCI À TOUS LES PARTICIPANTS DU GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS !

Sur la commune de Nassogne, plus de 14 équipes de s'étaient inscrites, dont 5 écoles, soit environ 316 personnes.

Ensemble, elles ont récolté quelque 465 kg de déchets.

Merci à tous celles et ceux qui ont participé de près ou de loin à cette opération pour maintenir notre commune propre !

Une belle opération qui se renouvellera l'an prochain ainsi que nous en avons maintenant pris l'habitude.

APPEL AUX BÉNÉVOLES POUR LA TAILLE DES PRUNIERS DU VERGER DE GRUNE

Quand ? samedi 5 août 2023 à 9h

Où ? Verger de Grune, Rue du Laveu

Équipement: tenue vestimentaire adaptée et petits outils pouvant servir à la taille des fruitiers.

Contact/Infos:
084/22.07.53 - environnement@nassogne.be

Cette activité entre dans le cadre de la Semaine de l'arbre 2023.

Merci d'avance pour votre implication.

natagora
Famenne

RÉCOLTE DES CARTOUCHES JET D'ENCRE

Une manière originale d'aider la Nature près de chez vous: donnez vos cartouches jet d'encre usagées à Natagora Famenne.

3 points de récolte :

- Robert Vanhamme - 16 rue des Tanneries à 5580 Rochefort. Contact: robrnob@gmail.com
- Marc Manandise, 25 Place Capitaine Mostenne à 6900-ON. Contact : manandise@skynet.
- Catherine Goffinet, rue des tulipes 7 à 5570 Beauraing. Contact : catherine.goffinet@hotmail.com

Et si vous en avez de grandes quantités, nous pouvons nous déplacer jusque chez vous !

RESSOURCERIE
Famenne Ardenne Gaume

Service gratuit d'enlèvement de biens réutilisables à votre domicile.
Nous intervenons dans les 10 jours !

NUMÉRO GRATUIT
0800 118 78

Circuit court
Création d'emplois
Insertion socio-professionnelle

WWW.RESSOURCERIE-FAG.BE

En partenariat avec (entre autres) : Terre L'entrepreneur DURECO

IDELUX ENVIRONNEMENT

SAC BLEU PMC, DES ASTUCES POUR ENCORE MIEUX TRIER !

Où jeter les flacons en plastique ayant contenu des médicaments ?

Dans votre sac bleu PMC, pardi ! Mais attention, le flacon doit être totalement vide. S'il reste du produit périmé, vous devez le rapporter à la pharmacie. La pipette de dosage doit être jetée dans les déchets résiduels. L'emballage en carton et la notice en papier sont à déposer avec vos papiers/cartons. Grâce à votre vigilance, ces emballages seront recyclés en toute sécurité.

Vous voulez d'autres conseils pour améliorer le tri de votre sac bleu ?

La consigne principale est de jeter dans le sac bleu PMC uniquement des emballages ! À l'inverse, les objets en plastique qui ne sont pas des emballages, comme des jouets cassés, des marqueurs, des sandales, des petits seaux ... ne peuvent en aucun cas être jetés dans le sac bleu. Faites d'autant plus attention de ne jamais y jeter des objets contenant des piles ou des batteries (présentes dans certains jouets en plastique), de petits électros, des bonbonnes de réchaud à gaz... Ces déchets provoquent des incendies dans les camions de collecte et les centres de tri ! La solution pour ces déchets est le recyparc, dans les catégories « déchets électroniques », « piles et batteries » ou « déchets spéciaux des ménages ».

7 autres conseils pour un tri de qualité:

→ Ne pas mettre les bouteilles en verre dans le sac bleu (à jeter aux bulles à verre).
→ Ne pas jeter les cartons dans le sac bleu (à apporter au recyparc ou aux collectes de papiers/cartons).
→ Ne pas mettre de petits sacs fermés dans le sac bleu PMC.
→ Ne pas empiler de déchets les uns dans les autres.
→ Bien séparer les opercules des barquettes et autres pots.
→ Déshabiller les bouteilles de leur film plastique.
→ Découper les grands films plastiques (taille de max 1m²).

IDELUX ENVIRONNEMENT EST À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS INFORMER AU MIEUX

063/23.19.87
(du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 17h)
dechets@idelux.be
reseau.conseillers.environnement@idelux.be
www.idelux.be

NOTRE COMMUNE À NOUVEAU ENGAGÉE DANS LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU

Le mardi 14 mars 2023 s'est tenue la cérémonie de signatures du Protocole d'Accord 2023-2025, au CRIE de Saint-Hubert, partenaire du Contrat de rivière Lesse depuis 2008.

Ce 5e programme d'actions a été validé par les partenaires du Contrat Rivière Lesse et contient 571 actions préventives ou curatives, destinées à améliorer ou maintenir la qualité de l'eau. Celles-ci visent en effet, durant les 3 prochaines années, à atteindre le «bon état» des eaux imposé par la Directive Cadre sur l'Eau, qui recouvre un ensemble complexe d'objectifs, d'instruments et d'obligations. Les missions sont donc variées et touchent aussi bien à des aménagements sur le territoire qu'à du travail de sensibilisation.

Quelques exemples:

• Participer aux études et aménagements de dispositifs de lutte contre les inondations par ruissellement et débordement de cours d'eau.

• Cultiver la mémoire du risque (pose de plaquettes 'repère de crue' dans les villages touchés par les inondations de juillet 2021, en collaboration avec les communes).

• Sensibiliser les riverains à ne pas déposer des déchets organiques sur les berges.

• Réaliser des indices biotiques pour évaluer la qualité biologique de l'eau.

• Poser des nichoirs à cincle plongeur en partenariat avec les communes.

• Placer des plaquettes « Ici commence la mer » à côté des avaloirs.

• Inciter à clôturer les ruisseaux dans les prairies pâturées.

• Organiser la lutte contre l'invasion de certaines plantes exotiques.

• Organiser les Journées wallonnes de l'Eau.

• Collaborer au nettoyage des berges.

• Mettre en valeur des éléments de patrimoine lié à l'eau.

Chaque partenaire s'engage à participer à la préservation des ressources en eau par une gestion intégrée, globale et concertée à l'échelle du sous-bassin hydrographique ainsi qu'à tout mettre en œuvre, dans les limites de ses compétences et de ses responsabilités, pour réaliser les actions qu'il a approuvées et de prévoir les budgets nécessaires dans les délais fixés. Enfin, chaque partenaire s'engage à privilégier les solutions concertées, à partager ses compétences, à participer aux réunions de travail, et à diffuser largement les actions d'information et de sensibilisation.

La cellule de coordination du CR-Lesse remercie l'équipe du CRIE de Saint-Hubert pour son accueil en ses locaux ainsi que tous les partenaires engagés dans ce nouveau protocole d'accord : La ministre régionale Céline Tellier, le Service Public de Wallonie, les intercommunales, les naturalistes, sportifs, pêcheurs, entreprises, agriculteurs, riverains, la MUFA, les provinces de Namur et de Luxembourg et les communes de Beauraing, Bièvre, Bertrix, Ciney, Daverdisse, Dinant, Gedinne, Houyet, Libin, Libramont, Marche-en-Famenne, Nassogne, Paliseul, Rendeux, Rochefort, Saint-Hubert, Tellin, Tenneville et Wellin.

DES NICHOIRS À CINCLE PLONGEUR ET À BERGERONNETTE DES RUISSEAUX SOUS LES PONTS

Connaissez-vous le cincle plongeur (Cinclus cinclus de son petit nom)? Cet oiseau au plumage sombre doté d'un beau plastron blanc et à l'allure rondelette est parfois aussi appelé « merle d'eau ». Il construit un nid sphérique à l'aide de mousse qu'il dissimule dans les anfractuosités aux abords des rivières. Or, les ponts actuels, souvent réalisés en béton bien lisse et non plus maçonnés comme autrefois, offrent peu d'endroits propices à l'installation d'un nid.

Face à ce constat, le Contrat de rivière a proposé à toutes ses communes partenaires de placer des nichoirs sous les ouvrages susceptibles d'accueillir des cincles plongeurs ou des bergeronnettes des ruisseaux. La commune de Nassogne a répondu favorablement. Ce travail avait déjà été entamé par le PCDN et a pu être complété grâce à un subside « BiodiverCité ». Les nichoirs ont été réalisés cet hiver par l'entreprise de formation par le travail « Le Trusquin » à Marche.

BIODIVERCITÉ

Fin mars, le Contrat de rivière Lesse est venu présenter le mode de vie du cincle plongeur et de la bergeronnette des ruisseaux aux élèves de 3e et 4e primaire de l'école de Nassogne, encadrés par Madame Lisa Cimino.

Ils ont appris que le cincle est une espèce sédentaire, très territoriale qui a besoin de petites rivières aux eaux propres et bien oxygénées. Il se nourrit de petits

crustacés, mais également d'insectes et de leurs larves aquatiques qu'il est capable d'aller chasser et de déloger sous les galets dans le fond de la rivière. Contrairement à la majorité des oiseaux, une partie de ses os sont pleins, ce qui facilite la plongée. Ses ailes lui servent de pagaie pour explorer les lits des cours d'eau et affronter le courant. Ses jeunes apprennent d'ailleurs à nager avant de voler. Pour voir sous l'eau et protéger ses yeux, il est doté d'une paupière spéciale translucide appelée membrane nictitante, également présente chez les rapaces ou le martin-pêcheur.

La bergeronnette des ruisseaux est plus colorée avec son dos gris et ses sous-caudales jaune vif. Le mâle arbore une bavette noire tandis que la femelle a la gorge blanche nuancée de gris. Elle a une allure plus élancée que le cincle grâce à sa longue queue qu'elle balance constamment (d'où son autre nom de « hoquequeue »). Comme le cincle, elle vit aux abords des cours d'eau et se nourrit principalement d'insectes et de leurs larves.

Les deux espèces nichent généralement dès le mois de mars et élèvent souvent deux nichées (voire trois pour la bergeronnette des ruisseaux).

Après cette présentation, les élèves ont attentivement observé des illustrations de ces deux oiseaux avant de les reproduire, d'abord sur du papier puis sur les nichoirs. Nous les remercions pour leur écoute, leur intérêt et leurs adorables dessins !

Début avril, deux courageux ouvriers du service travaux pas du tout frileux ont fixé les nichoirs sous les ponts. Qu'ils soient eux aussi remerciés !

La prochaine fois que vous vous promènerez le long d'un cours d'eau, soyez attentifs et discrets, vous aurez peut-être la chance d'observer un cincle plongeur ou une bergeronnette des ruisseaux.

Contrat de rivière Lesse
Rue de Préhyr, 12F
5580 Rochefort
Tél. : 084/222.665
www.crlesse.be

ÉCONOMIE LOCALE

Friterie Chez Gaet

Route Nationale, 4
6951 Bande

De 11h30 à 14h et de 17h30 à 21h • Fermé le mardi et le dimanche midi.

Chambres d'hôtes de la Fromagerie d'Ambly

Rue Principale, 27 - 6953 Ambly
0474/47.58.67 - p-xdeville@hotmail.com

3 chambres pour deux personnes avec TV, wifi, salle de bain et wc. Le petit déjeuner est servi dans la salle à manger commune avec des produits locaux. Terrasse avec barbecue et parking à disposition.

Catherine Géronnez

Rue de la Colline, 47
6953 Forrières
0479/41.45.02
geronnezcatherine@skynet.be

Hypnothérapeute
Réflexologue

100 % NASSOGNE - FAVORISONS L'ÉCONOMIE LOCALE

100 % Nassogne est une démarche de la Commune visant à faire connaître les commerçants, indépendants et entreprises de l'entité.

Retrouvez toutes les capsules-vidéo sur le site www.nassogne.be ou sur notre chaîne YouTube 'Commune de Nassogne' (n'hésitez pas à vous abonner). Elles sont également largement diffusées sur Facebook, où vous pouvez facilement les partager.

Vous souhaitez faire la promotion de votre/vos activité(s) ?
Contactez sans tarder l'administration communale - service communication: informations@nassogne - 084/22.07.67.

PROMENADE DE JAVINGUE - AMBLY

Départ: Parking de l'église, Rue Principale à 6953 Ambly
Balisage: rectangle jaune

9.3 km		max. 360 m	
2 h 28 mn		min. 236 m	
1 h 15 mn		134 m	
2 h		-134 m	

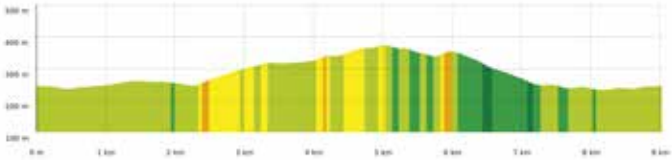

Cette promenade de 8,8 km vous fera découvrir de superbes panoramas sur les villages d'Ambly, Forrières et Nassogne. Avis aux amateurs de fromages artisanaux et de bières locales... une centaine de mètres après votre départ, vous passerez devant la Fromagerie d'Ambly et la Brasserie Saint-Monon. Ne manquez pas une délicieuse dégustation de produits locaux, à l'aller ou au retour (infos: www.facebook.com/FromagerieAmbly et www.facebook.com/brasseriesaintmonon).

Le parcours de la promenade de Javingue alterne les routes asphaltées, les chemins de campagne et les sentiers forestiers.

Quelques centaines de mètres avant votre retour au village, vous apercevrez, sur votre gauche, une chapelle nichée au milieu de terres agricoles. Devant elle s'étale une allée bordée de 6 statues blanches. Cette chapelle rend honneur à Notre-Dame des champs à qui les habitants de la commune demandèrent la protection pour leurs récoltes. Un panneau d'information vous relate entre autres l'inauguration de ce lieu en 1936.

Possibilité de prendre un raccourci ramenant la longueur du circuit à 6,9 km.

Cet itinéraire est extrait de la carte de promenades de l'entité de Nassogne (carte topographique 1/25.000 - 23 circuits pédestres balisés), disponible à l'Office Communal du Tourisme au prix de 7 €.

Le circuit est également disponible sur l'application GPS de randonnée Cirkwi.

Office Communal du Tourisme de l'entité de Nassogne
Rue de Lahaut, 3 - 6950 Nassogne | 084/22 15 58 | office.tourisme@nassogne.be

tourismenassogne tourisme _ Nassogne

Période scolaire: du vendredi au dimanche, de 9h à 12h et de 13h à 16h. | **Vacances scolaires**: du mardi au dimanche, de 9h à 12h et de 13h à 16h (jusque 18h le vendredi). | **Les jours fériés**: de 9h à 12h et de 13h à 16h. | **Fermé les lundis** et les 01/01, 01/11, 11/11 et 25/12.

LES SAISONS DE LA PHOTO EN GRANDE FORÊT DE SAINT-HUBERT

Durant toute l'année 2023, les « Saisons de la Photo en Grande Forêt de Saint-Hubert » vous invitent à découvrir la nature sauvage comme vous ne l'avez jamais vue !

Parcourez la Grande Forêt de Saint-Hubert et découvrez plus de **500 photos nature** exposées en plein air, au cœur de sites remarquables pour leur nature préservée, leur patrimoine historique exceptionnel et leur ambiance typiquement ardennaise.

Mammifères sauvages, oiseaux, insectes, fleurs, arbres, paysages... sont présentés à travers une sélection de clichés très esthétiques, parfois impressionnants, parfois attendrissants. Ces photos sont le travail de photographes animaliers et naturalistes passionnés, connus et reconnus dans le milieu de la photographie.

Cette année, des **suggestions d'itinéraires à pied ou à vélo** sont proposées pour découvrir les expositions et les communes du territoire ! À Nassogne, vous pourrez admirer des expositions sur les oiseaux de nos contrées et d'ailleurs via le « **circuit de la Gente Ailée », un circuit pédestre de 3,5 km**.

Ces circuits sont à retrouver sur le site Internet www.lessaisonsdelaphoto.be ou dans le dépliant d'exposition disponible gratuitement dans les bureaux de tourisme des 7 communes concernées (Libin, Libramont-Chevigny, Nassogne, Saint-Hubert, Sainte-Ode, Tenneville et Wellin).

En plus des expositions permanentes, les « Saisons de la Photo » proposent un calendrier d'évènements sur le thème de la Nature sauvage et de la photographie. Découvrez l'agenda sur www.lessaisonsdelaphoto.be ou sur la page Facebook « Les Saisons de la Photo ».

OUVERTURE DE LA DEUXIÈME SAISON DU LAN - LAND ART NASSOGNE

C'est lors du week-end de Pentecôte qu'a eu lieu l'ouverture de la deuxième saison du LAN – Land Art Nassogne au Château du Bois et au Pré-Lacroix.

Intitulée « Les Pré-Bois », cette fête d'ouverture de saison, qui prendra place chaque année à la Pentecôte, a permis de découvrir les sept nouvelles œuvres et installations créées pour l'occasion sur le site. Elles complètent ainsi les six autres créées pour l'ouverture de ce pôle d'art contemporain en juin de l'année dernière.

Au nom du Collège Communal, lors du cocktail d'ouverture, le Bourgmestre Marc Quiryren s'est réjoui de la place prise par le LAN dans le paysage artistique de la région. Pour preuve, relevons la présence et le soutien appuyé du Député Fédéral Benoît Piedboeuf, par ailleurs Président du Conseil d'Administration du Centre d'Art Contemporain du Luxembourg Belge. Ce lien entre deux lieux artistiques majeurs de la Province ne peut que nous réjouir et témoigne de la pertinence du choix posé par le Collège de confier les clés des lieux au collectionneur bruxellois Philippe Marchal qui a su, grâce à son réseau et à ses connexions artistiques, donner une nouvelle impulsion au site avec des retombées de qualité pour la commune.

Différentes activités se sont déroulées lors du week-end d'ouverture: une étape du rallye du Rotary de Bastogne, la création d'un four-bouteille par l'artiste céramiste Françoise Giaiotto, sans oublier les créations d'art postal dans le cadre du Musée Utopique de l'Arbre qui est hébergé au Château du Bois.

Pour rappel, le LAN – Land Art Nassogne est librement accessible en permanence.

L'occasion de voir et revoir les œuvres et installations de Emmanuel Bayon, Philippe Briade, Jean-François Diord, Françoise Giaiotto, Daniel Grimaud, Mireille Liénard, Xavier Rijs, Hubert Verbruggen, Alain Verschueren et « le régional de l'étape », le jeune artiste Jérôme Wilot Maus originaire de Ambly.

www.landartnassogne.be

35E ÉDITION DES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Les 9 et 10 septembre prochains, c'est le jeune public qui sera ciblé pour un week-end riche en découvertes du patrimoine au travers de nombreuses activités spécialement développées pour lui. Place aux visites adaptées, ateliers spécifiques, animations, jeux, carnets pédagogiques, contes, chasses au trésor, jeux de piste, spectacles ... et à bien d'autres choses qui ouvriront les portes du patrimoine aux jeunes.

Dans notre commune, 3 villages seront mis à l'honneur pour diverses activités, en collaboration avec le cercle historique, les écoles, la bibliothèque, le comité de mémoire, l'asbl « A vrai dire » et d'autres citoyens volontaires.

- ✔ Bande, au mémorial des fusillés: le dimanche, découverte de l'histoire du site et animation de lecture vivante préparée par de jeunes lecteurs et les bibliothécaires.
- ✔ Forrières: circuit pédestre au départ du site Inzomet, 'Les pierres du Diable' ; vous découvrirez l'histoire de plusieurs lieux emblématiques du patrimoine culturel villageois. Samedi et dimanche, histoires contées et légendes sur le site des 'Pierres du Diable'.
- ✔ Nassogne: au départ de l'ancienne école, aujourd'hui maison communale, vous parcourrez Nassogne dans les pas de saint Monon, sur la piste (jeu de) de plusieurs bâtiments inscrits au patrimoine immobilier culturel. Un atelier-spectacle de calligraphie se tiendra les samedi et dimanche en après-midi dans l'ancienne classe maternelle.

Toutes les activités seront gratuites. Le programme détaillé des activités des Journées du Patrimoine en Wallonie sera disponible, dans le courant de l'été, à l'Office Communal du Tourisme et sur www.journeesdupatrimoine.be.

L'office communal du tourisme est à la recherche d'ancien matériel des années 1850 à 1950 pour créer un espace d'exposition dans l'ancienne classe maternelle de Nassogne: anciens manuels, anciens atlas, anciennes cartes (historique, géographique, hydrologique...), ancien poster (mesures diverses, alphabet...) ...

Vous possédez l'un ou l'autre de ces documents ou d'autres objets ? Contactez Catherine Leva à l'Office du Tourisme: 084/221.558.

DANS LES ÉCOLES COMMUNALES ...

L'ÉCOLE DU DEHORS EN MATERNELLE À L'ÉCOLE DE GRUNE

Quoi de mieux que d'apprendre en plein air !

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que la classe maternelle de Madame Isabelle se rend régulièrement dans les bois pour faire l'école du dehors avec Lapinou notre mascotte. Observation de la nature, des petites bêtes avec nos loupes, construction de cabanes, histoires autour du feu, exploration, créativité, préparation de la collation au feu de bois, activités artistiques et scientifiques ...

Des matinées riches en découvertes où tous nos sens sont en éveil !

Notre projet sur le thème de l'espace, du ciel, des nuages et des oiseaux y a également été développé: réalisation de planètes avec différents éléments ramassés dans le bois, écriture des noms des planètes avec des bouts de bois , cueillette de fleurs pour fleurir notre planète terre (préalablement peinte et trouée à l'aide d'un clou et d'un marteau), observation et apprentissage des noms des nuages, écoute et reconnaissance des chants des oiseaux (merci à Olivier Embise le papa de Saule), réalisation de nids ...

Quel bonheur l'école à ciel ouvert!

Merci à Jean-Marie Guilbert, Marie et à la Fondation Roi Baudouin pour notre magnifique site de l'école du dehors et pour la construction de notre "tanière secrète" !

"La nature est un environnement "sur mesure" pour les enfants, car elle leur offre tout ce dont ils ont besoin pour se développer: ils peuvent y être acteurs, aiguiser leurs sens, s'auto-organiser, développer leurs capacités de résilience et tisser des liens avec leur environnement et les autres." (H.Renz-Polsta, G-Hüther)

LE SAC À HISTOIRES À L'ÉCOLE DE BANDE

Grâce au projet "Le Sac à histoires" lancé par la bibliothèque (merci Sandra et Amélie), nous avons le bonheur d'accueillir chaque mois dans notre école, Mamy Astrid.

Pour le plaisir des enfants, mais aussi des institutrices, elle nous fait découvrir de nouveaux livres et nous fait voyager dans toutes sortes d'aventures.

Après ce moment de lecture et d'évasion, nous partageons en sa compagnie un petit goûter préparé par les enfants lors d'une activité culinaire.

Au mois de mai, quelle surprise pour les enfants: Mamy Astrid avait dans son sac à histoires un cadeau pour chaque enfant, le livre "Ribambelle" offert par la Fédération Bruxelles.

Merci Mamy Astrid pour tous ces merveilleux moments de lecture, ces goûters partagés, ton investissement dans notre école sans oublier tes câlins et tes bisous.

Les enfants de maternelle de l'école de Bande et leurs madames.

PROJET PATRIMOINE POUR LES ENFANTS DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE NASSOGNE

Faire mieux connaître le patrimoine de notre commune à nos élèves et ainsi renforcer le sentiment de fierté de notre passé historique, tel est l'objectif principal des « Journées du Patrimoine » des 9 et 10 septembre 2023.

C'est dans ce cadre que les élèves de l'école communale de Nassogne ont réalisé 4 animations numériques, qui seront accessibles via quatre codes QR, placés sur des bâtiments historiques de notre beau village.

Après avoir créé puis chanté et enregistré plusieurs chansons à thème avec Mr André Borbé (compositeur et interprète de chansons pour enfants), les paroles de deux de leurs chants ont été choisies pour exploiter notre patrimoine.

Il s'agit de la chanson « Les vieux métiers » qui met en valeur les anciens métiers pratiqués dans les rues de Nassogne et de la chanson « Un homme d'exception » qui retrace l'histoire de Saint Monon.

En parallèle, deux « Quiz » visant à tester la bonne compréhension des paroles des chants seront accessibles par code QR également.

Alors, rendez-vous le 9 et 10 septembre pour découvrir ce beau travail.

Voici un avant-goût d'une animation numérique.

LES ÉCOLES COMMUNALES DE NASSOGNE

www.lesecolesdenassogne.be

Écoles de la Wamme

Chef d'école: Olivier Bande: 0471/26.85.32

École communale d'Ambly
Chemin Entre-deux-bancs, 4
6950 Ambly

École communale de Chavanne
Rue des Écoles, 53
6952 Harsin

École communale de Grune
Rue du Centre, 15
6952 Grune

École communale de Nassogne
Rue de Martel, 2
6950 Nassogne

Écoles de la Lomme

Chef d'école: Olivier Lecomte: 0474/86.65.78

École communale de Bande
Grand'Rue, 35
6951 Bande

École communale de Forrières
Rue des Alliés, 44
6953 Forrières

École communale de Lesterny
Rue du Point d'Arrêt, 20
6953 Lesterny

Inscriptions et visite des écoles sur rendez-vous auprès du chef d'école.

UN MOMENT SUSPENDU

Le 15 mai dernier, la bibliothèque de Nassogne, en partenariat avec l'Administration Communale et les « Territoires de mémoire », avait le plaisir et l'honneur de recevoir un témoin de la Shoah, Monsieur Simon Gronowski.

Une rencontre inoubliable où les auditeurs silencieux ont écouté durant une heure le témoignage important du conférencier. Important, car oui il faut connaître la barbarie d'hier pour défendre la démocratie d'aujourd'hui.

La voix de Simon Gronowski résonne dans la salle de la Maison Rurale, et nous sommes tous suspendus à ses paroles :

« Les nazis ont tué ma mère et ma sœur dans la chambre à gaz d'Auschwitz-Birkenau. Mon père est mort désespéré en juillet 1945. Moi-même, les nazis m'ont pris le 17 mars 1943, jeté dans un cachot, la cave de la Gestapo avenue Louise à Bruxelles, puis dans une grande prison, la caserne Dossin à Malines, le Drancy belge. Le 19 avril 1943, ils m'ont mis dans un wagon à bestiaux du 20e convoi vers Auschwitz-Birkenau.

Par miracle, j'ai sauté du train et échappé à la mort. J'avais onze ans et demi. La seule faute de mes parents était d'être nés juifs. Mourir pour être né. »

Les cœurs se serrent, les estomacs se nouent et les yeux picotent quand Simon Gronowski explique son évasion :

« Le train roule, mais la porte est ouverte... Quand c'est mon tour, ma mère me fait descendre jusqu'à ce que mes pieds soient sur le marchepied. Ma mère me tient solidement par les vêtements et les épaules. Ma mère me dit alors en yiddish « Der tsug geit tsu schnel » (le train va trop vite). Ce sont les derniers mots que j'aie jamais entendus de ma mère. Le train ralentit et je saute... Ma première idée fut de courir en avant pour remonter dans mon wagon, pour rejoindre ma mère. »

À ces mots nous ne voyons plus Simon adulte, mais Simon enfant, là seul sans sa mère, obligé de courir toute la nuit à la recherche de bras tendus, de personnes de confiance... d'un miracle !

Après des décennies de silence, Simon Gronowski s'est mis à écrire, à raconter et à témoigner ; et ce pour plusieurs raisons :

« Pour combattre les négationnistes, qui nient les crimes d'hier pour en commettre d'autres demain ; pour remercier les héros qui ont risqué leur vie pour me sauver ; pour rendre hommage aux victimes de la barbarie ; pour combattre l'antisémitisme dont j'ai été victime. »

Il va même accepter de rencontrer en 2012, Koenraad Tinel, fils d'un nazi et frère de deux soldats SS (dont l'un était gardien à Dossin). Leurs deux destins sont parallèles et opposés, mais parfois étrangement proches et semblables. Dans leur échange, Simon dira à Koenraad, d'une voix étranglée : *« Les enfants des nazis ne sont pas coupables »*. Ces mots tout simples lui ont fait un effet extraordinaire, car ils lui venaient d'une victime des nazis alors qu'il se sentait toujours coupable des crimes de sa famille.

Une belle leçon de vie, de courage et de résilience : *« Si je devais en vouloir au peuple allemand, je devrais en vouloir au monde entier et la vie serait impossible »*

Nous clôturons la rencontre par un échange 'questions-réponses', quelques dédicaces et de nombreuses photos, souvenirs d'une soirée où les mots *« paix, respect entre les hommes, démocratie, liberté, bonheur »* résonneront à tout jamais.

À l'heure des aurevoirs, Simon ému nous a dit qu'il n'oubliera pas Nassogne et sa bienveillance... une chose est sûre Nassogne gardera longtemps cette soirée en mémoire.

Merci Monsieur Simon pour le partage de votre histoire et le message d'espoir.

JOURNEE GOURMANDE

Made In Asia et Pop Corn Licorne

Lundi 17 juillet
Animation de 9h00 à 16h00
Accueil de 8h00 à 17h00
Laid Trou

- En cas de mauvais temps : Maison Rurale -

Pour les jeunes de 10 à 18 ans
6€ / participant
Animation : Amélie, Camille et Nathan

Divers jeux de société qui se déroulent en Inde, en Chine ou en Indonésie, des mangas japonais à (re)découvrir, des sons de k-pop à savourer, des recettes orientales à collecter mais surtout quelques surprises aux couleurs de ce merveilleux continent ... Voilà le programme de cette journée inédite !

JOURNEE GOURMANDE

Musi QUIZZ et CREPE Party

Mardi 18 juillet
Animation de 9h00 à 16h00
Accueil de 8h00 à 17h00
Laid Trou

- En cas de mauvais temps : Maison Rurale -

Pour les jeunes de 10 à 18 ans
6€ / participant
Animation : Amélie, Camille et Nathan

A la demande générale, notre DJ attitrée est de retour avec de nouvelles playlists et des épreuves toujours plus délirantes ! Une journée en équipe axée exclusivement sur la musique. Tu auras juste le temps de déguster quelques crêpes tout en dansant la "Macarena" ou en chantant "Les lacs du Connemara" !

JOURNEE GOURMANDE

Tournoi Stratégique et Pain Saucisse

Mercredi 19 juillet
Animation de 9h00 à 16h00
Accueil de 8h00 à 17h00
Laid Trou

- En cas de mauvais temps : Maison Rurale -

Pour les jeunes de 10 à 18 ans
6€ / participant
Animation : Amélie, Camille et Nathan

Es-tu prêt à jouer durant sept heures pour engranger un maximum de points et remporter cette journée stratégique ? Un tel défi ne serait pas possible sans un ravitaillement d'exception : un délicieux pain-saucisse à savourer entre deux parties !

Qui succédera à Liam, le grand gagnant du tournoi de l'été 2022 ?

JOURNEE GOURMANDE

Observation et Buffet sandwichs

Jeudi 20 juillet
Animation de 9h00 à 16h00
Accueil de 8h00 à 17h00
Laid Trou

- En cas de mauvais temps : Maison Rurale -

Pour les jeunes de 10 à 18 ans
6€ / participant
Animation : Amélie, Camille et Nathan

Tout commence par des parties endiablées de "Loups-garous de Thiercelieux"... Ensuite un buffet convivial de petits pains garnis... Et enfin une chasse aux livres hallucinante dans la forêt ! Viens t'amuser avec nous, fais preuve d'observation, sois rusé et tu repartiras sans doute avec de chouettes bouquins !

Stage : "La bib à mille temps"

Jeudi 27 et vendredi 28 juillet
Animation de 9h00 à 16h00
Accueil de 8h00 à 17h00
Maison Rurale

Pour les jeunes de 10 à 14 ans
30€ / participant
Animation : Amélie, Camille et Nathan

Attention, le vendredi retour vers 19h30 !

Au menu du jeudi : un jeu de stratégie sucré, un jeu coopératif pour ne pas se sentir seul, un jeu 100% belge, quelques notes de musique et quatre bandes dessinées joliment illustrées ...

Au menu du vendredi : un voyage en train, une ville surprise à (re)découvrir, un musée inattendu avec des rideaux, des tablettes numériques, un juke box et des vidéos historiques et un Escape Game bien ficelé ...

Si tu as bien lu ce papier, tu as sûrement deviné le thème des deux journées !

Stage : "Inoubliable bib"

Du lundi 7 au vendredi 11 août
Animation de 9h00 à 16h00
Accueil de 8h00 à 17h00
Maison Rurale

Pour les jeunes de 12 à 18 ans
50€ / participant
Animation : Amélie, Armelle et Clément

Attention, le vendredi retour vers 19h30 !

Si tu as cru que lors d'un stage à la bib' tu pourrais passer des journées à bouquiner tranquillement sur un transat, tu as tout faux !
On te propose plutôt un tas de jeux de société, mais aussi des énigmes corsées, des défis ludiques et littéraires, des activités autour de personnages romanesques... et même une journée culturelle en ville pour t'imprégner de l'atmosphère, découvrir un musée et se dire au revoir après un Escape Game incroyable !

STAGES 'ADOS' À LA BIBLIOTHÈQUE/LUDOTHÈQUE

- ✔ 17, 18, 19 et 20 juillet: Journées gourmandes pour les 10-18 ans
- ✔ 27 et 28 juillet: Stage pour les 10-14 ans
- ✔ Du 7 au 11 août: Stage pour les 12-18 ans
- ✔ 18 août: Promenade lecture (EQLA) pour les 11-21 ans

Attention, les places sont toujours limitées !

Inscriptions:

084/37.95.03

biblionassogne@hotmail.com

Bibliothèque Ludothèque Nassogne

Attention, si tu n'as pas payé,
tu n'es pas totalement inscrit !

bibliothèque communale de Nassogne

Bibliothèque-Ludothèque de Nassogne
Rue de Lahaut - 6950 Nassogne

Mardi, de 8h à 16h • Mercredi, de 13h à 19h • Jeudi, de 13h à 17h • Samedi, de 13h à 17h.

PLUS JAMAIS ÇA !

Le lundi 5 juin, les élèves de 6e primaire et les aînés (lecteurs à la bibliothèque) de la commune de Nassogne se sont rendus à Liège pour visiter l'exposition "Plus jamais ça". La visite a été organisée par nos bibliothécaires, Amélie et Sandra, dans le cadre d'un projet sur la Seconde Guerre mondiale.

En suivant la voix de Pierre Arditi, ils ont voyagé à travers le temps, à travers l'Histoire. Au cours de cette "promenade", ils ont découvert de nombreuses vidéos, des témoignages poignants et quelques photos de cette tragédie.

Tout commence en 1918. La Première Guerre mondiale est terminée et l'Allemagne est jugée responsable. Elle doit payer. Hitler ne supporte pas cette idée et fait tout pour arriver au pouvoir. En janvier 1933, il est élu chancelier et se fait passer pour un sauveur. Le cauchemar commence ...

Une fois la visite terminée, les enfants et nos aînés ont pu discuter avec une animatrice de l'exposition afin d'exprimer les sentiments, les émotions, mais aussi pour poser leurs questions: "*Comment a-t-on pu le laisser faire ? Pourquoi personne ne l'a arrêté ? Et maintenant ? ...*"

Et maintenant ... Il faut résister ! Résister à la facilité de croire tout et n'importe quoi. Résister pour être ce que l'on est. Résister pour vivre libre. RESISTER !

53 participants émus

DOC'RIDERS 2023 - APPEL AUX DONS

Comme vous le savez peut-être, notre commune participera, pour la 5e fois à l'événement Doc'Riders, les 16 et 17 septembre prochains.

Il s'agit d'un défi cycliste et solidaire qui se déroulera dans nos contrées et qui vise à récolter des fonds pour financer les actions de l'ONG Médecins du Monde en Belgique et à l'étranger.

Cette aventure sportive est également un beau défi humain puisque chaque équipe, pour finaliser son inscription, doit récolter un minimum de 1.500 € de dons, destinés à financer les actions de l'ONG «Médecins du Monde».

Après avoir été, l'année passée, la 1re commune à participer à l'évènement, cette année, non pas 4, mais bien 8 agents ont souhaité s'engager dans cette formidable épreuve.

L'équipe des garçons «Commune de Nassogne» devra parcourir 200 km à vélo, sans relais, sans assistance et dans un délai de 24 h.

«Les tortues guerrières de la Commune de Nassogne» sont quant à elles inscrites aux 100 km à parcourir en 12 h... mais elles sont en bonne voie pour rejoindre les garçons pour les 200 km ☺.

Appel est maintenant lancé pour aider nos équipes dans leur récolte de fonds et soutenir l'ONG « Médecins du Monde ». Scannez les QR-codes ci-après pour découvrir la « Page d'équipe » et la soutenir financièrement. Votre don sera entièrement reversé à Médecins du Monde, via une transaction 100% sécurisée.

«Commune de Nassogne»
Abdul, Corentin, Lionel et Stéphane

«Les tortues guerrières de la Commune de Nassogne»
Bernadette, Justine, Peggy et Sophie

Et comme Médecins du Monde est une association reconnue, vous bénéficierez d'une déduction d'impôt équivalente à 45% ! Pour vous donner un exemple, un don de 100 € ne vous coûtera réellement que 55 €.

Vous l'aurez compris, nous avons besoin de vous pour collecter ces dons. On compte sur vous ♥♥♥

Nous vous remercions chaleureusement et gagerons de porter une nouvelle fois haut les couleurs de notre commune sur ce bel évènement.

N'hésitez d'ailleurs pas à nous suivre dans cette aventure les 16 et 17 septembre sur www.docriders.org.

JE COURS / JE PÉDALE POUR MA FORME

Ce vendredi 2 juin a eu lieu la soirée de clôture qui marquait la fin de la session de printemps 2023 de « Je Cours Pour Ma Forme » à Nassogne. Les 45 participants ont brillamment réussi les tests dans leur catégorie respective (5, 10, 15 km). Félicitations à eux !

Un grand merci à Céline, Philippe et Stéphane, nos animateurs, pour leur engagement et leur motivation tout au long de cette session !

JCPMF est un programme de mise en condition physique par la course à pied pour débutants. Le but est de réussir à courir une distance de 5 ou 10 km avec l'aide d'un coach. Inutile d'être un athlète olympique, le programme ne vise ni le chrono ni la compétition. L'objectif principal est la santé. Il s'agit de prendre plaisir à pratiquer une activité sportive dans une ambiance conviviale en groupe. N'hésitez pas à nous rejoindre lors de la prochaine session !

La session de printemps 2023 de «Je Pédale pour ma Forme» s'est quant à elle clôturée ce jeudi 15 juin 2023 par le verre de l'amitié à la fromagerie d'Ambly.

Un grand merci à nos animateurs, Martine Mathieu et Thibaut Poncé, mais aussi Valentine Wanlin, pour leur collaboration tout au long de cette session.

JPPMF propose un programme de 8 séances pour vous remettre en selle et pouvoir pratiquer de manière autonome 30 km à vélo. Ces séances permettent de (re)découvrir votre région accompagné de nos coaches. Ils vous partageront leur passion pour le vélo et vous accompagneront tout au long de la formation.

Rendez-vous en septembre pour les sessions d'automne !

Pour plus d'infos: 0473/73.57.77 (Abdul Biyik)

L'agenda détaillé est disponible sur www.nassogne.be/agenda.

Vous organisez un événement sur l'entité de Nassogne ?
Transmettez les informations pratiques à informations@nassogne.be

STAGES ET ATELIERS

Plaines de vacances. 10 au 14 juillet à Forrières: Western. 17 au 20 juillet à Forrières: Espace et univers. 7 au 11 août à Nassogne: Nature et animaux de la forêt. Info: 084/37.03.90 - plainesdenassogne@cpas-nassogne.be.

Les lundis d'été de Yakaa Dance. 03/07: Afro/Ragga et Access fitness (Masbourg). 10/07: Pilâtes et Zumba (Rochefort). 17/07: Dance Fit 90's et Access fitness (Masbourg). 24/07: Zumba et Pilâtes (Nassogne). 31/07: Afro/Ragga et Dance Fit 90's (Masbourg). 07/08: Pilâtes et Zumba (Forrières). Info: www.yakaadance.be.

Journées à thème au jardin et à la ferme - Ferme de la Fontaine Saint-Pierre - Grune. 08/07: activité poneys (3,5 à 10 ans). 22/07: activité ferme (3,5 à 12 ans). 05/08: mini-potager (3,5 à 12 ans). Info: 0479/92.95.21 - fermedelafontainesaintpierre@gmail.com.

Activités de la Bibliothèque/Ludothèque de Nassogne. 17/07: Made in Asia et pop corn licorne (10-18 ans). 18/07: Musi quizz et crête party (10-18 ans). 19/07: Tournoi stratégique et pain saucisses (10-18 ans). 20/07: Observation et buffet sandwichs (10-18 ans). 27 au 28/07: La Bib à 1000 temps (10-14 ans). 07 au 11/08: Inoubliable Bib (12-18 ans). Info: 084/37.95.03 - biblionassogne@hotmail.com.

Stages équestres - Les 4 saisons - Ambly. 10 au 14/07: équitation (4-16 ans). 17 au 20/07: Poney-Camping (8-16 ans). 24 au 28/07: équitation (4-16 ans). 31/07 au 04/08: endurance (+ 12 ans). 07 au 11/08: équitation (4-16 ans). 14/08: journée rando (moins de 12 ans). 16 au 18/08: équitation (4-12 ans). 16 au 18/08: rando (+ 12 ans). 21 au 25/08: passage de brevets (6-16 ans). Info: info@chevalmonami.be.

Stages d'équitation - Ecurie de la Colline - Forrières. 10 au 17/07, 24 au 28/07, 07 au 11/08 et 21 au 25/08. À partir de 3 ans. Info: 0478/78 42 18 - ecuriedelacolline@hotmail.com.

Stages à la ferme/maraîchage - Ferme de la Fontaine Saint-Pierre - Grune. 10 au 14/07, 24 au 28/07, 07 au 11/08 et 21 au 25/08. 3,5 à 10 ans. Info: 0479/92.95.21 - fermedelafontainesaintpierre@gmail.com.

Stages d'été de Yakaa Dance - Masbourg. 10 au 14/07: stage intergénérationnel. 21 au 25/08: créativité et bien être autour des 5 sens. 5-13 ans. Info: 0476/81.53.73 - info@yakaadance.be.

Stages au Nano Ranch - Forrières. 13 au 14/07 et 10 au 11/08. 3,5 à 10 ans. Info: 0477/24.91.31 - nanoranch@outlook.be.

Stages couture et initiation au potager - Atelier aux quatre vents - Grune. 24 au 28/07 et 07 au 11/08. 8 à 15 ans. Info: 0476/59.82.28 - latelierauxquatrevents@gmail.com.

Stage de volley - Vsport asbl - Nassogne. 24 au 29/07. 3 groupes: 6-8 ans, 9-12 ans et 13-18 ans. Info: 0473/49.25.76 - vsport@hotmail.be.

Stage de foot - RSC Nassogne. 07 au 11/08. Enfants nés entre 2011 et 2018. Info: 0474/47.67.42 (J. Herman) - loriersv@live.be.

JUILLET 2023

30/06-01/07 - Rock-Mor Festival. Info: Facebook - FestivalRockMor.

30/06 au 02/07 - Grune - Kermesse. 30/06: Beerpong de la jeunesse. 01/07: Marche dégustative suivie d'une soirée dansante. 02/07: Apéros Grunois. Org.: Jeunesse de Grune.

02/07 - Promenade de Saint-Monon. Info: www.baladestmonon.be.

02/07 - Fancy-faire de l'école communale de Forrières.

02/07 - Nassogne - Concert du Royal Juillet Musical de Saint-Hubert: Ensemble Recrues d'Essence. Info: www.juilletmusicaldesainthubert.be.

04/07 - Nassogne - Marches mensuelles des 3x20 de Nassogne. Rdv Place communale à 9h30 (5 km) et 13h30 (8 km) pour le covoiturage.

09/07 - Nassogne - Festival des arts de la rue Les Tilleuleries. Info: Centre culturel de Nassogne - 084/21.49.08 - info@ccnassogne.be.

12/07 - Charneux - Soirée d'été. De 18h30 à 22h à la salle de village. Info: Les Tchaurnalis.

14/07 - Nassogne - Martchî d'émon nos ôtes. 17h-21h, Place communale. Info: Offfice communal du Tourisme - 084/22.15.58 - office.tourisme@nassogne.be.

16/07 - Nassogne - Tournoi Nestor Moutin. Org.: RSC Nassogne.

21/07 - Nassogne - Fête nationale. Te Deum en la Collégiale Saint-Monon de Nassogne à 11h15, suivi du cortège patriotique jusqu'au Monument avec l'Harmonie Royale Communale. Vin d'honneur offert par l'Administration Communale.

22/07 - G'Hard'en Ambly. Animation pour enfants & la famille suivie d'une animation musicale jusque 22h30. Info: Private Garden - info@private-garden.be.

22/07 - Passage de l'Ethias Tour de Wallonie. Info: www.trworg.be.

23/07 - Lesterny - Brocante tardive. 9h-16h, brocante tardive à l'occasion de la fête du village. Présence d'artisans et restauration. Info: 0479/59.78.13 (Virginie Hourlay - entre 17h30 et 20h30 ou par sms).

23/07 - Lesterny - Course de caisses à savon. Rdv dès 8h30 pour les premiers départs à 10h à la salle du Maillet. Info: Cercle Le Maillet - antoninbarthelemy020219@gmail.com.

23/07 - Nassogne - Apéritif citoyen. Org: Les irréductibles.

26/07 - Nassogne - Repas mensuel du CPAS. Info: 084/37.03.90.

28/07 - Nassogne - Martchî d'émon nos ôtes. 17h-21h, Place communale. Info: Offfice communal du Tourisme - 084/22.15.58 - office.tourisme@nassogne.be.

30/07 - Nassogne - Marche ADEPS. 5, 10, 15 et 20 km. Départ Maison rurale. Info: Tennis de Table Lomme - 0495/38.52.56 (M. Timmermans).

AOÛT 2023

01/08 - Nassogne - Marches mensuelles des 3x20 de Nassogne. Rdv Place communale à 9h30 (5 km) et 13h30 (8 km) pour le covoiturage.

05/08 - Grune - Taille des pruniers du verger. Info: 084/22.07.53 - environnement@nassogne.be.

09/08 - Charneux - Soirée d'été. De 18h30 à 22h à la salle de village. Info: Les Tchaurnalis.

11/08 - Nassogne - Martchî d'émon nos ôtes. 17h-21h, Place communale. Info: Offfice communal du Tourisme - 084/22.15.58 - office.tourisme@nassogne.be.

12/08 - Passage d'un convoi de véhicules militaires alliés de la Seconde Guerre mondiale. Rassemblement de véhicules militaires alliés de la seconde guerre mondiale sur l'aérodrome militaire de Saint-Hubert du 11 au 13/08. Convoi le samedi. Info: http://indianhead.be.

18/08 - Forrières - Don de sang. De 16h à 19h, Maison de village.

19/08 - Nassogne - Concours de pêche au blanc, à l'américaine. Infos: Les Goffes asbl - kenymoon@gmail.com.

19-20/08 - Rallye de la Famenne. Info: https://ecurie-bayard.be/rallye-de-la-famenne.

20/08 - Nassogne - Brocante annuelle. De 6h à 20h, autour de l'étang des Goffes. Info: Les Goffes asbl - 0498/08.72.25 (S. Septon) - kenymoon2@gmail.com.

23/08 - Nassogne - Repas mensuel du CPAS. Info: 084/37.03.90.

23/08 - Charneux - Soirée d'été. De 18h30 à 22h à la salle de village. Info: Les Tchaurnalis.

25/08 - Nassogne - Martchî d'émon nos ôtes. 17h-21h, Place communale. Info: Offfice communal du Tourisme - 084/22.15.58 - office.tourisme@nassogne.be.

25/08 - Nassogne - Test de comportement social du chien. Info: Club canin Les Cawets - lescawets@gmail.com.

27/08 - Ambly - Apéritif citoyen. Org.: Comité des fêtes d'Ambly.

SEPTEMBRE 2023

03/09 - Masbourg - Marche de jour. 6, 12, 20 et 30 km. Départs de 6h à 11h, Maison de village. Info: Marcheurs de la Masblette - 0474/41.98.98 (J-F Gérard).

05/09 - Nassogne - Marches mensuelles des 3x20 de Nassogne. Rdv Place communale à 9h30 (5 km) et 13h30 (8 km) pour le covoiturage.

16-17/09 - Nassogne - Doc'Riders. Evénement de Médecins du Monde. Arrêt à la Maison rurale le 16/09. Info: www.docriders.org.

21/09 - Nassogne - Repas mensuel du CPAS. Info: 084/37.03.90.

23-24/09 - Parcours d'artistes. Info: 084/37.03.90. Centre culturel de Nassogne - 084/21.49.08 - info@ccnassogne.be.

29/09 - Nassogne - Don de sang. De 16h à 19h, Maison rurale.

30/09 - Nassogne - Blind test. Org.: École Libre de Nassogne.

PRODUCTEURS ET ARTISANS LOCAUX
ANIMATIONS MUSICALES
ANIMATIONS POUR LES ENFANTS

NASSOGNE

MARTCHÎS D'ÈMON NOS ÔTES 2023

Venez nombreux découvrir l'artisanat local, vous régaler de délicieux produits du terroir et passer un moment convivial.

LES VENDREDIS
14 ET 28 JUILLET
11 ET 25 AOÛT

DE 17H À 21H

PLACE COMMUNALE
6950 NASSOGNE

Une organisation de l'Office Communal du Tourisme de Nassogne
Renseignements : 084/221.558 ou office.tourisme@nassogne.be

Editeur responsable : Marc Quirynen

35ème FESTIVAL DES ARTS DE LA RUE

LES TILLEULERIES

DIMANCHE 9 JUILLET

AUTOUR DU HALL OMNISPORTS - SPECTACLES COUVERTS EN CAS DE PLUIE

ADULTES : 15 € (PRÉVENTE : 13 €)

JEUNES (6-18 ANS) : 8 € (PRÉVENTE 7 €)

ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS : GRATUIT

ART. 27 : 1,25 €

INFOS & RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES : 084/21.49.08

INFO@CCNASSOGNE.BE | WWW.CCNASSOGNE.BE

Article 27 · Centre Culturel Nassogne · Province de Luxembourg · l'avenir · Fédération Wallonie-Bruxelles